

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.221

Coeur de Ville :
signature d'une
convention cadre et
d'une convention
opérationnelle
Logement

LE VINGT HUIT JUN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pierre LEGER

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Vincent YOU

HABITAT - PLH

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

COEUR DE VILLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE ET D'UNE CONVENTION OPERATIONNELLE LOGEMENT

Fin 2017, le gouvernement a initié le programme « Action cœur de ville » engageant l'Etat et les partenaires publics et privés dans un plan visant à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes, en abordant de front les thématiques de l'habitat, du commerce, des transports, des services et de l'offre culturelle et éducative .

La candidature d'Angoulême, soutenue par GrandAngoulême et le Département de la Charente, a été retenue, avec 221 autres villes bénéficiaires.

Dès l'annonce de cette sélection, le Préfet du Département a réuni les partenaires locaux et financeurs du programme national (Caisse des Dépôts, ANAH, Action Logement). Ces échanges ont permis d'élaborer avec les partenaires la convention-cadre du programme, annexée à la présente délibération.

Le programme d'actions Cœur de ville Angoulême doit ainsi répondre sur le périmètre concerné (plateau d'Angoulême, quartier Image, quartier Gare) aux enjeux suivants :

- Révéler les continuités et les complémentarités urbaines en affirmant les facteurs de polarité de cœur de ville – cœur d'agglomération, dans une logique d'équilibre territorial.
- Redonner une image dynamique du cœur de ville et offrir une production diversifiée, qualitative et différenciant en termes de logements, services et commerces ;
- Mettre en valeur les piliers d'attractivité et de rayonnement d'Angoulême, au travers de l'offre culturelle et festivalière, et son inscription quotidienne au travers d'animations dans la vie locale ;
- Ambitionner, au travers de la mobilisation citoyenne, la prise en compte du développement durable et le développement de l'innovation digitale.
- Inscrire le cœur de ville dans un projet partagé de territoire, au regard des enjeux d'agglomération.

Au regard de ces éléments et des orientations du projet de territoire, l'engagement de GrandAngoulême dans le programme « Action Cœur de Ville » répond plus particulièrement aux enjeux suivants :

1. développer le tourisme d'affaires et de loisirs autour des richesses intrinsèques du territoire
2. amplifier les industries créatives et soutenir la diversification économique et développer l'ouverture à l'international avec un travail conjoint autour de la candidature au réseau des villes créatives de l'UNESCO
3. renforcer l'attractivité résidentielle par le développement du nouveau quartier Gare / L'Houmeau, par une politique de logements attractive.
- 4 développer une stratégie numérique et des usages pertinents pour la transformation du territoire
5. aménager le territoire équitablement avec une articulation du Cœur de ville avec la mise en place d'un plan intercommunal de développement équilibré du commerce et de revitalisation des centre-bourgs
6. garantir la mobilité et la bonne accessibilité de tous les territoires dans le cadre du schéma des mobilités de l'agglomération,
7. accélérer la transition écologique et énergétique dont la réflexion sur les circuits d'approvisionnement et de livraison, sur les nouveaux débouchés commerciaux (halles centrales) pour les filières de proximité
8. garantir la cohésion sociale et la solidarité en faisant bénéficier le quartier proche de Bel Air Grand Font de la dynamique de développement du Cœur de ville

Concernant la partie logement/habitat, Action Logement a retenu 23 villes avec lesquelles des actions court terme seront engagées. Ainsi, le programme Action Cœur de ville Angoulême comporte un volet Habitat portant sur plusieurs îlots urbains et immeubles stratégiques à restructurer et réhabiliter pour y accueillir une offre nouvelle de logements et de commerces. Ces opérations portent prioritairement sur des interventions en acquisition-amélioration à fort enjeu patrimonial.

Dans ce cadre, la convention opérationnelle s'inscrira dans le respect des orientations du Programme Local de l'Habitat, conclue jusqu'au 31 décembre 2022 et visera donc :

- à engager des expérimentations pour rendre possibles des opérations, par l'adaptation des financements au contexte local ;
- à financer les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés en vue de réhabiliter et remettre en location des logements pour des salariés et des étudiants dans le cadre de droits de réservations consentis en contrepartie de ces financements ;
- à étudier les demandes de financements des bailleurs sociaux dans le cadre de la reconstitution de l'offre issue des démolitions à venir sur le Programme d'Intérêt Régional du quartier de Bel Air Grand Font, en cohérence avec la synergie du projet de renouvellement urbain et du programme Action Cœur de Ville, et au regard de la stratégie habitat et du marché local du logement.

Ainsi, la convention-cadre Cœur de Ville est signée sur cette base pour une durée de six ans et demi maximum, soit jusqu'au 31/12/2024.

Aussi, au regard des éléments exposés ci-dessus,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 juin 2018,

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 19 juin 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER les termes de la convention-cadre « Cœur de Ville » en annexe de la présente délibération;

D'APPROUVER les termes de la convention opérationnelle Habitat avec Action Logement en annexe;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, ou toute personne dûment habilitée, à signer la présente convention-cadre, la présente convention opérationnelle, ainsi que tous documents afférents à leur mise en œuvre ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter tous financeurs ou partenaires susceptibles de contribuer à la réalisation du programme.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2018



ActionLogement 



CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE

ACTION LOGEMENT / VILLE D'ANGOULEME / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME

ACTION CŒUR DE VILLE – Volet immobilier

- La Commune d'Angoulême représentée par son maire Xavier BONNEFONT, habilité par délibération n° du conseil municipal du 27 juin 2018
- La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême représentée par son président Jean-François DAURE, habilité par délibération n° du conseil communautaire du 28 juin 2018
- Le groupe Action Logement représenté par Jean-Baptiste DOLCI vice-président d'Action Logement, et par Philippe DEJEAN président du CRAL, dûment habilités à l'effet des présentes

Il a été rappelé ce qui suit :



Exposé des motifs :

Le programme « Action Cœur de Ville »

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes» ou « villes intermédiaires» regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

Le programme Action Cœur de ville initié par l'Etat et associant Action Logement, la Caisse des Dépôts et l'ANAH en leur qualité de financeurs, a inscrit comme priorité nationale, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

Il concerne 222 villes qui seront accompagnées dans leur projet de redynamisation de territoire dans les conditions définies par une convention cadre pluriannuelle entre la Ville et son EPCI d'une part et l'Etat et les partenaires financeurs d'autre part.

C'est ce rôle que le **programme « Action cœur de ville » d'Angoulême**, engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

«Action cœur de ville» permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le projet du cœur de ville d'Angoulême :

La Ville d'Angoulême porte pour son centre-ville un projet de transformation élaboré en accord avec son intercommunalité pour revitaliser le centre-ville et renforcer la centralité et l'attractivité de l'agglomération.



Ce projet a été sélectionné par le plan d'Action Cœur de ville. Il fait partie de la liste des 222 villes retenues qui seront financièrement accompagnées. Il donnera lieu (ou a donné lieu) à ce titre à la mise en place d'une convention cadre pluri annuelle avec toutes les parties prenantes.

La Commune **d'Angoulême** est bénéficiaire du programme. Le projet urbain, tel que défini, prend en compte un certain nombre de difficultés, traduit au travers des enjeux suivants :

- Révéler les continuités et les complémentarités urbaines en affirmant les facteurs de polarité de cœur de ville – cœur d'agglomération, dans une logique d'équilibre territorial. A ce titre les enjeux urbains prioritaires sont à la fois la mise en valeur de l'espace patrimonial du plateau et des glacis au travers du secteur sauvegardé, et l'accroche avec les quartiers historiques le long des berges de la Charente. Le traitement des espaces publics et l'offre en termes de mobilités et de stationnement participent de ces continuités urbaines. Les actions ainsi mises en œuvre devront permettre de changer l'image actuellement dépréciée des espaces publics, et de casser les ruptures entre les quartiers ;
- Redonner une image dynamique du cœur de ville. C'est à la fois offrir aux Angoumoisins, aux nouveaux arrivants et aux consommateurs du cœur de ville une production diversifiée, qualitative et différenciée en termes de logements, services et commerces. En effet, le cœur de ville est confronté à une triple problématique :
 - la vacance : 12% du parc en moyenne sur la commune, et 18% et plus suivant les secteurs du cœur de ville
 - le mauvais état des logements anciens 1 141 logements potentiellement indignes à Angoulême dont 166 en catégorie 7 ou 8, et une sur concentration dans les quartiers du Plateau, Champ de Mars, Bussatte, St Ausonne, St Martin, L'Houmeau, Gâtine (*sources DGFIP, Filocom*)
 - un secteur commercial fragilisé du fait de l'étirement de l'axe marchand, avec un taux de vacance moyen de 18%, mais fluctuant entre 8% et 33% suivant les secteurs, des difficultés à maintenir des services, notamment l'offre de soins du fait des caractéristiques immobilières et problématiques d'accessibilité
- Mettre en valeur les piliers d'attractivité et de rayonnement d'Angoulême, en développement l'offre culturelle et festivalière, et son inscription quotidienne au travers d'animations dans la vie locale
- Inscrire le cœur de ville dans un projet partagé de territoire, au regard des enjeux intercommunaux d'urbanisme de mobilités et de développement économique, et de la politique de la ville. A ce titre, les actions du programme Action Cœur de Ville devront prendre en compte les problématiques du quartier de Bel Air Grand Font, limitrophe du périmètre d'ORT, faisant l'objet d'un projet de rénovation urbaine au titre du Programme d'Intérêt Régional en cours de contractualisation avec l'ANRU ;
- Ambitionner en termes d'innovation sociétale et numérique au travers de la mobilisation citoyenne, la prise en compte du développement durable, et le développement de l'innovation digitale.



Un certain nombre de mesures a déjà été engagé par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peut être cité :

Sur les champs règlementaires et prospectifs :

- Un nouveau Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014, intégrant un volet patrimonial et des zones de projet (orientation d'aménagement et de programmation), en conformité avec le schéma de cohérence territorial (SCOT) visant en priorité le réinvestissement urbain ;
- La construction d'un projet urbain ambitieux issu de trois études urbaines majeures mettant en exergue la nécessité de reconnecter le centre-ville historique aux quartiers historiques du pied du plateau et au fleuve Charente : l'étude du secteur sauvegardé, l'étude de fonctionnement urbain du centre-ville, « Angoulême 2020 » et la reconquête des friches urbaines ;
- La finalisation du PLU intercommunal par GrandAngoulême ;
- Le lancement d'un nouveau Programme Local de l'Habitat fin 2018
- La finalisation du schéma directeur du commerce de l'agglomération. Pour Angoulême, le schéma directeur souligne l'importance de prendre en compte des enjeux spécifiques pour préserver la singularité de cet espace de développement défini comme prioritaire, notamment : en préservant la singularité du centre-ville (activités commerciales à rayonnement d'agglomération et au-delà, ...), en préservant la diversité commerciale (réglementation d'implantation pour promouvoir les linéaires marchands, sectorisation des implantations, ...), en théâtralisant l'espace urbain (renforcer la qualité urbaine, l'ambiance et le parcours marchand) ;
- Le schéma directeur immobilier d'Angoulême visant à l'optimisation et la rationalisation des équipements publics (recyclage immobilier, mutualisation des occupations, priorisation des travaux, ...)

Sur le champ opérationnel :

- En faveur de l'habitat et du patrimoine : une OPAH RU 2017-2022, des campagnes de ravalement des façades, des conventions avec la Fondation du Patrimoine, une convention cadre de partenariat entre GrandAngoulême et avec Action Logement signée le 20 décembre 2017 ;
- Pour travailler le foncier et négocier avec les porteurs de projet : trois conventions opérationnelles avec l'Etablissement public Foncier de Nouvelle Aquitaine, couvrant le périmètre d'ORT, avec des objectifs prioritaires en termes d'habitat, d'activités économiques ;
- Un plan Commerce municipal adopté en 2018, en cours de déploiement, et adossé à une étude opérationnelle sur le foncier commercial conduite par l'EPF Nouvelle Aquitaine.



Aussi, la Ville et la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême s'engagent dès juin 2018 à contractualiser avec l'Etat par la signature de la convention-cadre cœur de ville, présentant un volant de 34 actions matures sur les 5 axes du programme national Cœur de Ville, à savoir :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Ainsi que sur les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

L'intervention d'Action Logement:

La Ville d'Angoulême porte donc pour son **centre-ville un projet de transformation** élaboré en accord avec son intercommunalité pour revitaliser le centre-ville et renforcer l'attractivité de l'agglomération.

Ce projet comporte donc un **volet Habitat** portant sur plusieurs ilots urbains et immeubles stratégiques du cœur de ville à restructurer et réhabiliter pour y accueillir une offre nouvelle de logements et de commerces. Ces opérations portent **prioritairement** sur des interventions en acquisition-amélioration à fort enjeu patrimonial. Mais la qualité urbaine et la dégradation de certains ilots nécessitent aussi des démolitions totales ou partielles en vue de reconstruction d'immeubles prioritairement d'habitat et la création d'espaces de respiration.

Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à **financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes**, pour appuyer **les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre** et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au **renouvellement de l'offre de logement locative** afin de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.



- Dans ce cadre, Action Logement Services **finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés** qui ont acquis des **immeubles entiers** incluant le pied d'immeuble (auprès de la collectivité ou de ses opérateurs fonciers, ou sur le marché immobilier), pour leur **réhabilitation et leur remise en location pérenne auprès des salariés et des étudiants**, dans le cadre de **droits de réservations** consentis en contrepartie de ses financements.
- Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe dédiée à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de **1,5 Milliards d'euros sur 5 ans**, pour solvabiliser la part du coût qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :
 - finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.
 - préfinançant si nécessaire le portage foncier pendant la phase de travaux.

Article 1 : Objet de la Convention

La ville d'Angoulême, GrandAngoulême, et Action Logement conviennent de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'ORT, afin d'y développer principalement une offre locative d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité.

Ces engagements sont partie intégrante du Programme action Cœur de Ville initié par l'Etat et les partenaires du Programme : Action Logement, Caisse des Dépôts, ANAH et ANRU.

- La ville d'Angoulême et GrandAngoulême, s'engagent à définir dans le cadre du volet Habitat du projet Action Cœur de ville la liste des immeubles entiers qu'elle maîtrise ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des immeubles/ilots identifiés comme nécessitant une intervention publique, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.
- Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

Article 2 : Types d'immeubles et d'ilots entrant dans le champ de la présente convention

La Ville et ses partenaires ont mené un certain nombre d'études sur les volets foncier-habitat dans le périmètre d'ORT du cœur de ville, et notamment :



Axes du programme Action Cœur de Ville	Description succincte des études - maîtrise d'ouvrage
Axe transverse	Plan local d'urbanisme communal à volet patrimonial et orientations d'aménagement et de programmation sur le centre historique et les îlots « Angoulême 2020 » - Ville
Axe transverse	PLU intercommunal en cours de finalisation avec une orientation d'aménagement et de programmation « centralité » – GrandAngoulême,
Axe transverse	Etude de création du secteur sauvegardé - Ville
Axe 1	Etude pré opérationnelle OPAH RU - Ville
Axe 1	Etude en vue de DUP de restauration immobilière - Ville
Axes 1/3/4	Schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020, avec approche environnementale de l'urbanisme/ reconquête des friches urbaines - Ville
Axes 1/3/4	Plan guide de valorisation foncière Ilot du Port - EPF
Axes 1/2/4	Etudes capacitaires et de préféabilité préalable à l'intervention foncière pour la restructuration d'îlots dégradés mixtes (commerces/ logements) - EPF
Axe 2	Etude préalable à l'instauration du droit de préemption sur les baux et fonds commerciaux et artisanaux - Ville
Axe 2	Schéma directeur du commerce à l'échelle intercommunale - GrandAngoulême
Axe 2	Etude de valorisation du foncier commercial de cœur de ville - EPF
Axe 2	Etude de valorisation commerciale du secteur Beaulieu - EPF
Axe 2	Charte d'utilisation des terrasses - Ville
Axes 3/4	Etude de fonctionnement urbain du cœur de ville (espaces publics) - Ville
Axes 3/4	Charte de qualité de traitement des espaces publics – Ville, STAP
Axe 4	Etude d'opportunité de labellisation patrimoniale - Ville
Axe 5	Schéma directeur immobilier municipal - Ville
Axe 5	Etude de programmation de l'Espace Franquin - Ville
Axes transverses	Schéma de développement du tourisme - GrandAngoulême
Axe 3	Etudes préalables et de réalisation du BHNS - GrandAngoulême
Axe transverse	Projet de Territoire - GrandAngoulême
Axe transverse	Projet d'agglomération en cours de finalisation - GrandAngoulême

Ces études ont mis en exergue des problématiques variées, nécessitant de produire des dispositifs sur mesure. L'intervention d'Action Logement, aux côtés des autres partenaires et financeurs du programme Action Cœur de Ville, s'inscrit donc à la fois :

- Dans une optique opérationnelle de court terme (Cf article 3 ci-dessous)
- Dans une optique expérimentale nécessitant une première phase d'analyse complémentaire des opérations envisagées

Les types d'immeubles et ilots entrant dans le champ de la présente convention :

Types d'immeubles/Ilots	Problématiques	Enjeux	Sortie opérationnelle envisagée	Types d'intervention d'Action Logement
Immeubles propriétés de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> - Vacance - Dégradation accentuée en cas de vacance prolongée 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des cessions conformément au schéma directeur immobilier municipal - Cession à court terme - Production de logements de qualité - Offre nouvelle de logements sociaux publics en cœur de ville 	Cession par la Ville pour de l'acquisition amélioration	<p>Temps 1 : étude préalable sur le niveau de financement à mobiliser au regard du déficit des types d'opérations</p> <p>Temps 2 : financement des opérateurs /</p>
Immeubles propriétés des opérateurs fonciers de la Ville et de GrandAngoulême	<ul style="list-style-type: none"> - Vacance - Dégradation accentuée en cas de vacance prolongée 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations mixtes (habitat/commerce, à dominante habitat) - Priorité du Plan Commerce municipal adopté en conseil municipal en février 2018 	- Cessions à des opérateurs privés et/ou publics pour de l'acquisition amélioration, pouvant nécessiter des curetages partiels	<p>Temps 1 : étude préalable sur le niveau de financement à mobiliser au regard du déficit des types d'opérations</p> <p>Temps 2 : financement des opérateurs</p>
Ilots propriétés des opérateurs fonciers de la Ville et GrandAngoulême	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention urbaine lourde - Démolitions préalables à la vente 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations à dominante habitat ou mixte suivant les secteurs - Opérations déficitaires pour les collectivités et leur opérateur foncier au vu du ratio prix de revient avant cession/prix de cession au regard du marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Cession à des opérateurs privés et/ou publics par appel à manifestation d'intérêt - Construction neuve 	<p>Temps 1 : étude préalable sur le niveau de financement à mobiliser au regard du déficit des types d'opérations</p> <p>Temps 2 : décision sur intervention ou non sur ce type d'opérations</p>
Ilots propriétés privée/publique nécessitant une intervention foncière publique préalable	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention urbaine lourde, avec démolition partielle - Maîtrise foncière à étudier au regard de la faisabilité de l'opération 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations à dominante habitat ou mixte suivant les secteurs - Opérations déficitaires pour les collectivités et leur opérateur foncier au vu du ratio prix de revient avant cession/prix de cession au regard du marché - Possibilité de production d'une offre locative sociale nouvelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Cession à des opérateurs privés et/ou publics par appel à manifestation d'intérêt - Acquisition amélioration en partie - Construction neuve en partie 	<p>Temps 1 : étude préalable sur le niveau de financement à mobiliser au regard du déficit des types d'opérations</p> <p>Temps 2 : choix des projets à financer dans le cadre d'une expérimentation</p>



Types d'immeubles/Ilots	Problématiques	Enjeux	Sortie opérationnelle envisagée	Types d'intervention d'Action Logement
Des immeubles privés mutables identifiés dans le cadre du diagnostic foncier préalable à l'opération d'ORI	<ul style="list-style-type: none"> - Vacance - Dégradation accentuée en cas de vacance prolongée - Propriétaires privés non mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations à dominante habitat - Déclencher le recyclage foncier par la DUP ORI - Concertation préalable sur le programme entre l'opérateur privé, l'ABF, la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en vente sur le marché - Acquisition amélioration 	<p>Temps 1 : étude préalable sur le niveau de financement à mobiliser au regard du déficit des types d'opérations</p> <p>Temps 2 : financement des opérateurs</p>
Des propriétés privées vacantes, avec projets abandonnés	<ul style="list-style-type: none"> - Vacance - Dégradation accentuée en cas de vacance prolongée - Projets d'investisseurs qui n'ont pas abouti faute d'avoir trouvé une sortie économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations à dominante habitat - Déclencher la réalisation de l'opération à court terme - Concertation préalable sur le programme entre l'opérateur privé, l'ABF, la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Mis en vente sur le marché - Acquisition amélioration 	<p>Temps 1 : étude préalable sur le niveau de financement à mobiliser au regard du déficit des types d'opérations</p> <p>Temps 2 : financement des opérateurs</p>

La Ville, GrandAngoulême, et Action Logement entendent mener les études préalables (temps 1) dans les 3 mois à compter de la signature de la présente convention.

Article 3 : Modalités de financement des opérations de restructuration – réhabilitation par Action Logement

Action Logement Services s'engage à examiner les demandes de financement des investisseurs qui en accord avec la ville, se porteront acquéreur de ces immeubles en vue de leur restructuration-réhabilitation et à titre expérimental et après étude sur de la reconstruction sur des emprises démolies dans le cadre de la restructuration d'ilots urbains (cf tableau ci-dessus, article 2)

Dans le cadre de l'élaboration et de la conduite des projets NPNRU, Action Logement Services et la Ville se rapprochent afin d'organiser la cohérence et la synergie du projet NPNRU et du projet Action Cœur de Ville au regard de la stratégie habitat et du marché local du logement.

Article 3.1. : Projets éligibles

Le financement porte sur des opérations de réhabilitation et/ou de restructuration d'immeubles situés à l'intérieur du périmètre défini par l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).



Les immeubles seront acquis entiers par les investisseurs de manière à permettre une mise en œuvre de la réhabilitation rapide et de qualité ; pour les immeubles propriétés publiques cédés partiellement, l'analyse de l'éligibilité sera faite au cas par cas.

Il est attendu un traitement global des immeubles, à savoir une réhabilitation lourde ou restructuration des parties communes et des parties privatives incluant la rénovation énergétique et visant à garantir une qualité d'habiter et une maîtrise des charges.

Les immeubles après réhabilitation-restructuration sont destinés à devenir essentiellement du logement locatif (social ou libre) mais les projets pourront également comporter des surfaces dédiées à des commerces en pied d'immeuble.

L'acquisition suivie de travaux ou les travaux seuls doivent permettre la production d'une offre nouvelle de logements locatifs libres, intermédiaires ou sociaux, respectant les normes d'habitabilité et de performance énergétique et répondant aux besoins des salariés.

Article 3.2 : Financement

Le financement est octroyé directement à l'investisseur qui réalise l'opération et s'engage pour un minimum de 10 ans à porter l'immeuble en vue de sa location.

Le financement d'Action Logement Services intervient en complément de celui de l'Etat, de ses établissements publics et des autres partenaires éventuels du projet.

Deux types de financement sont possibles et peuvent être sollicités séparément ou successivement :

- Un préfinancement court terme (maximum 3 ans) destiné au portage de l'immeuble durant la phase de travaux assis sur la valeur d'acquisition et des frais induits (frais de notaire, droits, études de projet, frais de mise en sécurité, frais de portage,...)
- Le financement long terme des travaux de restructuration et de réhabilitation de l'immeuble (parties communes et parties privatives distinctement) en prêt long terme et en subvention selon l'économie du projet.

Le financement d'une opération n'est jamais de droit et doit faire l'objet d'une décision d'octroi au regard de l'éligibilité du projet et dans la limite de l'enveloppe annuelle. Les décisions d'octroi des fonds sont prises dans le cadre des instances de décision d'Action Logement Services, notamment le Comité d'Investissement des Personnes Morales compétent. Chaque projet y est étudié sous l'angle de trois catégories de critères :

- Situation financière de l'emprunteur,
- Analyse de la dynamique du territoire (Lien emploi-logement),
- Analyse qualitative du projet.



Article 3.3. : Contrepartie en droits de réservation

Conformément à l'article L 313-3 du CCH, la contrepartie du financement sur fonds PEEC est constituée de droits de réservation au profit d'Action Logement Services pour loger des salariés. A ce titre, l'engagement du bénéficiaire de l'aide sera formalisé dans une convention de financement.

Article 4 : Modalités de financement des opérations de restructuration – réhabilitation par GrandAngoulême

La lutte contre la vacance inscrite est une priorité du Plan local de l'habitat (PLH) 2014-2020 de GrandAngoulême.

Article 4.1 projets éligibles

A travers un dispositif très incitatif, GrandAngoulême encourage les investisseurs à rénover le parc ancien vacant de longue durée. Les immeubles ciblés sur les communes de plus de 3500 habitants de l'agglomération doivent dater d'avant 1948, être situés en zone UA et UB et vacants depuis plus de 2 ans.

Article 4.2 Financement

L'accompagnement de GrandAngoulême prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 20% du prix de vente de l'immeuble, plafonné à 20 000 €.

La subvention est versée en deux fois selon les modalités suivantes :

- 70% à l'acquisition du bien immobilier (virement sur le compte du notaire)
- 30% sur présentation du certificat de non-opposition à la DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux)

4.3 Contreparties

En contrepartie, l'investisseur est soumis aux obligations suivantes :

- obligation de rénovation des logements et remise sur le marché d'une offre nouvelle de logements familiaux (au moins ½ du nombre des logements l'immeuble en T3 et plus après rénovation)
- obligation de ravalement de la façade
- pour éviter la réalisation de plus-value immobilière : interdiction de revente sous 6 ans, sous réserve de remboursement de la subvention perçue proportionnellement à la durée de propriété.

Pour prévenir toute spéculation, le bénéfice de cette subvention sera porté dans l'acte notarié, qui mentionnera les conditions de remboursement si l'investisseur ne tient pas ses engagements.



Article 5 : Engagement de cession par la Ville ou ses opérateurs

Pour permettre la réussite du projet, La ville s'engage à céder les immeubles qu'elle détient en propre, identifiés dans son schéma directeur immobilier comme cessibles, et à solliciter de ses opérateurs publics fonciers (au regard des conventions opérationnelles contractualisées), la cession des immeubles qu'ils portent pour son compte, aux opérateurs dédiés à la mise en œuvre des opérations de réhabilitation et de portage long terme, notamment à des fins locatives de ces immeubles.

La ville et ses opérateurs fonciers s'engagent à céder les immeubles dans des conditions financières permettant d'assurer la faisabilité des opérations, et en tout état de cause à une valeur ne dépassant le coût historique d'investissement.

Article 6 : Clause de revoyure

Une revue des modalités de financement du projet de rénovation immobilière du centre-ville d'Angoulême, objet de la présente convention, sera réalisée annuellement. En fonction de leur modification et eu égard aux résultats constatés et aux dynamiques locales, les engagements des deux parties pourraient être révisés par voie d'avenant.

Article 7 : Modalités de suivi de la convention

Le suivi de la convention est assuré par un comité de pilotage qui sera mis en place par les parties dès la signature de la présente convention. Ce comité de pilotage est animé par les collectivités et la direction régionale d'Action Logement. Les décisions prises par ce comité de pilotage devront faire l'objet d'une communication auprès du Comité de Projet du programme Action Cœur de Ville.

Il se réunit à minima 2 fois par an pour examiner le bilan des actions de financement de rénovation immobilière du centre-ville engagées dans le cadre de la présente convention et au regard des besoins des salariés des entreprises, et notamment :

- La production de logement abordable (social et intermédiaire, accession abordable)
- La mise aux normes énergétiques et l'accessibilité
- Le logement des jeunes
- L'articulation des programmes NPNRU et Action Cœur de ville



Article 8 : Traitement Informatique et Liberté

Action Logement Services, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel.

Ces informations seront recensées dans un fichier informatisé et conservées en mémoire informatique. Les données collectées sont destinées aux services concernés d'Action Logement Services et, le cas échéant, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires, à Action Logement Groupe et à l'ANCOLS. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles peuvent également être communiqué, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux ou contre le financement du terrorisme. Action Logement Services est tenue au secret professionnel concernant ces données.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, un droit d'accès, un droit de rectification, un droit d'effacement, un droit de limitation du traitement des données, un droit à la portabilité des données, peut être exercé en s'adressant à Action Logement Services - Code de Gestion : CRI75 - P&A CSP IDF - 122, boulevard Victor Hugo - CS 70001 - 93489 Saint-Ouen Cedex

Article 9 : Durée

La convention est conclue jusqu'au 31/12/2022 et ne pourra se poursuivre par tacite reconduction.

Article 10 : Règlement des différends

Dans l'hypothèse selon laquelle un différend né entre les parties ne pourrait être réglé à l'amiable, les juridictions du ressort de la cour d'appel de Poitiers seront compétentes pour connaître du litige.

Article 11 : Résiliation

Il peut être mis fin à la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception de l'une ou l'autre des Parties, sans justification et sans contrepartie financière. La résiliation interviendra au terme d'un délai de trois mois à compter de l'envoi de la lettre de résiliation avec avis de réception.

La présente convention entrera en application après approbation des instances délibérantes de la Ville d'Angoulême et de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.



Convention-cadre pluriannuelle du programme « ACTION CŒUR DE VILLE »

Ville d'Angoulême



Convention-cadre pluriannuelle du programme « ACTION CŒUR DE VILLE »

Commune d'Angoulême

ENTRE

- La Commune d'Angoulême représentée par son maire Xavier BONNEFONT, habilité par délibération du conseil municipal n° du
- La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême représentée par son président Jean-François DAURE, habilité par délibération du conseil communautaire n° du

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de Charente
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par Anabelle VIOLLET, directrice régionale adjointe
- Le groupe Action Logement représenté par Jean-Baptiste DOLCI vice-président d'Action Logement, et par Philippe DEJEAN président du Comité Régional Action Logement Nouvelle Aquitaine, dûment habilités à l'effet des présentes
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Pierre N'GAHANE, délégué local
- L'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, représenté par son directeur général Philippe GRALL, habilité par délibération du conseil d'administration n° du

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- Le Syndicat Mixte du Pôle Image Magélic, représenté par son vice-président Xavier BONNEFONT, habilité par délibération du conseil syndical n° du
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente, représentée par son Président, Daniel BRAUD

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

Sommaire

Préambule	p. 4
Article 1 : Objet de la convention	p. 6
Article 2 : Engagement général des parties	p. 6
Article 3 : Organisation des collectivités	p. 7
Article 4 : Comité de Projet	p. 8
Article 5 : Durée, évolution et fonctionnement général de la convention	p. 9
Article 6 : Phase d'initialisation	p. 10
<i>Article 6.1 : réalisation du diagnostic</i>	<i>p. 10</i>
<i>Article 6.2 : Préparation du projet de redynamisation de cœur de ville</i>	<i>p. 12</i>
<i>Article 6.3 : Mise en œuvre des actions matures</i>	<i>p. 13</i>
<i>Article 6.4 : Achèvement de la phase d'initialisation</i>	<i>p. 16</i>
Article 7 : Suivi et Evaluation	p. 16
Article 8 : Traitement des litiges	p. 16
Annexes	p. 18

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes» ou « villes intermédiaires» regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le **programme « Action cœur de ville » d'Angoulême**, engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

«Action cœur de ville» permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune **d'Angoulême** est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux et problématiques suivants :

- Révéler les continuités et les complémentarités urbaines en affirmant les facteurs de polarité de cœur de ville – cœur d'agglomération, dans une logique d'équilibre territorial. A ce titre les enjeux urbains prioritaires sont à la fois la mise en valeur de l'espace patrimonial du plateau et des glacis au travers du secteur sauvegardé, et l'accroche avec les quartiers historiques le long des berges de la Charente. Le traitement des espaces publics et l'offre en termes de mobilités et de stationnement participent de ces continuités urbaines. Les actions ainsi mises en œuvre devront permettre de changer l'image actuellement dépréciée des espaces publics, et de casser les ruptures entre les quartiers ;
- Redonner une image dynamique du cœur de ville. C'est à la fois offrir aux Angoumoisins, aux nouveaux arrivants et aux consommateurs du cœur de ville une production diversifiée, qualitative et différenciante en termes de logements, services et commerces. En effet, le cœur de ville est confronté à une triple problématique :
 - la vacance : 12% du parc en moyenne sur la commune, et 18% et plus suivant les secteurs du cœur de ville
 - le mauvais état des logements anciens 1 141 logements potentiellement indignes à Angoulême dont 166 en catégorie 7 ou 8, et une sur concentration

dans les quartiers du Plateau, Champ de Mars, Bussatte, St Ausone, St Martin, L'Houmeau, Gâtine (*sources DGFIP, Filocom*)

- un secteur commercial fragilisé du fait de l'étirement de l'axe marchand, avec un taux de vacance moyen de 18%, mais fluctuant entre 8% et 33% suivant les secteurs, des difficultés à maintenir des services, notamment l'offre de soins du fait des caractéristiques immobilières et problématiques d'accessibilité
- Mettre en valeur les piliers d'attractivité et de rayonnement d'Angoulême, en développant l'offre culturelle et festivalière, et son inscription quotidienne au travers d'animations dans la vie locale
- Inscrire le cœur de ville dans un projet partagé de territoire, au regard des enjeux intercommunaux d'urbanisme et de développement économique, et de la politique de la ville. A ce titre, les actions du programme Action Cœur de Ville devront prendre en compte les problématiques du quartier de Bel Air Grand Font, limitrophe du projet de périmètre d'ORT, faisant l'objet d'un projet de rénovation urbaine au titre du Programme d'Intérêt Régional en cours de contractualisation avec l'ANRU ;
- Ambitionner en termes d'innovation sociétale et numérique au travers de la mobilisation citoyenne, la prise en compte du développement durable, et le développement de l'innovation digitale.

Un certain nombre de mesures a déjà été engagé par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peut être cité :

Sur les champs règlementaires et prospectifs :

- Un nouveau Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014, intégrant un volet patrimonial et des zones de projet (orientation d'aménagement et de programmation), en conformité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) visant en priorité le réinvestissement urbain ;
- La construction d'un projet urbain ambitieux issu de trois études urbaines majeures mettant en exergue la nécessité de reconnecter le centre-ville historique aux quartiers historiques du pied du plateau et au fleuve Charente : l'étude du secteur sauvegardé, l'étude de fonctionnement urbain du centre-ville, « Angoulême 2020 » et la reconquête des friches urbaines ;
- La finalisation du PLU intercommunal par GrandAngoulême ;
- Le lancement d'un nouveau Programme Local de l'Habitat fin 2018
- La finalisation du schéma directeur du commerce de l'agglomération. Pour Angoulême, le schéma directeur souligne l'importance de prendre en compte des enjeux spécifiques pour préserver la singularité de cet espace de développement défini comme prioritaire, notamment : en préservant la singularité du centre-ville (activités commerciales à rayonnement d'agglomération et au-delà, ...), en préservant la diversité commerciale (réglementation d'implantation pour promouvoir les linéaires marchands, sectorisation des implantations, ...), en théâtralisant l'espace urbain (renforcer la qualité urbaine, l'ambiance et le parcours marchand) ;
- Le schéma directeur immobilier d'Angoulême visant à l'optimisation et la rationalisation des équipements publics (recyclage immobilier, mutualisation des occupations, priorisation des travaux, ...)

Sur le champ opérationnel :

- En faveur de l'habitat et du patrimoine : une OPAH RU 2017-2022, des campagnes de ravalement des façades, des conventions avec la Fondation du Patrimoine, une convention avec Action Logement ;
- Pour travailler le foncier et négocier avec les porteurs de projet : trois conventions opérationnelles avec l'Etablissement public Foncier de Nouvelle Aquitaine, couvrant le projet de périmètre d'ORT, avec des objectifs prioritaires en termes d'habitat, d'activités économiques ;
- Un plan Commerce municipal adopté en 2018, en cours de déploiement, et adossé à une étude opérationnelle sur le foncier commercial conduite par l'EPF Nouvelle Aquitaine.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération **d'Angoulême** appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune d'Angoulême. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ

d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées, *dans le cadre de leurs instances d'engagement respectives* :

- Caisse des Dépôts : pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.
 - EPF Nouvelle Aquitaine : l'intervention de l'EPF NA se fait dans le cadre des conventions opérationnelles contractualisées avec la Ville d'Angoulême et GrandAngoulême. Ces conventions peuvent faire l'objet d'avenant, si nécessaire, sous réserve d'approbation des organes délibérants de chacune des structures.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente s'engage à déployer les moyens et outils dont elle dispose pour accompagner la mise en œuvre du Programme Action Cœur de Ville.

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et GrandAngoulême) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Pour la Ville d'Angoulême :

- La création d'une direction des projets urbains au sein de la Ville d'Angoulême, dédiée à la mise en œuvre opérationnelle des projets, en articulation avec les politiques et actions portées par l'intercommunalité ;
- La création d'un poste de **directeur de projet action cœur de ville**, qui aura pour mission la **direction du projet Action Cœur de Ville**. Il sera rattaché à la direction des projets urbains. La Ville sollicite un financement auprès de l'ANAH pour la création de ce poste ;
- Le directeur de projet action cœur de ville s'appuiera sur les deux directions générales adjointes de la Ville, assurant ainsi la transversalité opérationnelle avec l'ensemble des services municipaux (Cf. annuaire des contacts en annexe). Il assurera la coordination et l'animation du **comité de suivi des partenaires** dédié au programme Action Cœur de Ville ;

Pour GrandAngoulême :

- Un référent de la démarche est désigné au sein de la collectivité. Il assure la transversalité interne et la coordination des services associés de l'intercommunalité. Il mobilise à ce titre une équipe projet.
- L'équipe projet rassemble l'expertise intercommunale issue des Services Transports, Habitat, Economie, Commerce, Grands projets, Culture/Patrimoine, Tourisme.

Création du comité de suivi des partenaires :

- Le premier Comité de Projet a validé le pilotage technique de l'opération avec la mise en place d'un **comité de suivi des partenaires** regroupant à minima un représentant de chaque structure (Cf. annuaire en annexe). Ce comité de suivi préparera les Comités de Projet.

La communication et la concertation du projet Action Cœur de Ville :

- La communication du programme Action Cœur de Ville est placée sous l'autorité du Maire, en lien avec le Comité de Projet ; à ce titre le directeur de projet action cœur de ville assure la coordination des actions. A ce stade, les outils et la méthode restent à valider par le Comité de Projet. Les pistes d'actions sont les suivantes :
 - La création d'une identité visuelle comme marqueur du projet urbain, préalable à la réalisation des supports de communication ;
 - La déclinaison de cette identité dans les différents supports de communication du projet ;
 - L'identification d'un lieu ressources du projet urbain, dont l'inauguration est prévue dans les prochaines semaines ;
 - La création d'une plaquette présentant les grandes lignes du projet (enjeux, actions, partenaires, financeurs), destinée au grand public ;
 - La création de supports spécifiques et fiches actions par politique sectorielle (commerce, habitat, ...), destinés aux acteurs locaux ;
 - Des interviews de porteurs de projets, relayées sur le site internet de la ville et la page facebook de la ville d'Angoulême, et disponibles pour l'ensemble des partenaires
 - Une lettre d'information semestrielle sur l'avancée du projet urbain
- La concertation se mettra en place selon des processus variés :
 - L'intégration du Conseil de Développement au sein du Comité de Projet ;
 - L'implication directe des citoyens dans la construction et l'évaluation des projets. Pour ce faire, **Angoulême** participe, en tant que ville pilote, au programme de recherche et développement sur la concertation citoyenne digitale aux côtés de la chaire ESSEC du Changement/HEC Montréal et Eurogroup. Elle expérimente à ce titre l'outil work shop factory, dont les modalités de développement seraient à étudier avec la Caisse des Dépôts.

Article 4. Comité de projet

Le premier Comité de Projet a validé la gouvernance de l'opération regroupant à minima un représentant au sein de chaque structure (Cf. annuaire en annexe).

Le Comité de projet est présidé par le Maire d'Angoulême, en lien étroit avec le Président de GrandAngoulême.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Il est composé

- *Des membres permanents* : Ville d'Angoulême, GrandAngoulême, Préfet ou référent départemental de l'Etat, services déconcentrés de l'Etat, Caisse des Dépôts, Anah, Action Logement, EPF Nouvelle Aquitaine, CCI Charente, le représentant du Conseil de Développement ;
- *Des membres associés* en fonction des thématiques traitées : Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Charente, ANRU, Chambre de métiers de la Charente, bailleurs sociaux, Syndicat Mixte du Pôle Image, Office de Tourisme du Pays d'Angoulême, etc.

Pour être opérationnel, le Comité de Projet déjà mis en place a retenu des enjeux en termes de gouvernance et de pilotage :

- Rendre lisible le projet territorial et faciliter son pilotage
- S'appuyer sur les dispositifs de suivi existants dans chacune des thématiques ou projets, notamment :
 - Les comités de pilotage de la thématique habitat: PLH, OPAH RU, etc
 - Le comité de pilotage de la thématique patrimoine : commission locale du secteur sauvegardé, etc
 - Les comités de pilotage du commerce : schéma directeur du commerce, plan commerce, etc
 - Le comité de pilotage du PRIR Bel Air Grand Font
 - Les comités de pilotage de suivi des conventions opérationnelles tripartites Ville-Agglomération-EPF Nouvelle Aquitaine
 - Etc, ...

Le Comité de Projet valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 31/12/2024.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

a) Activités

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Si la collectivité dispose déjà d'un tel diagnostic, elle pourra soit le transmettre en l'état, s'il correspond aux attendus du programme, soit mettre à profit la phase d'Initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « **Périmètre d'étude** ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par les Collectivités de l'agglomération d'Angoulême, comprendra les études **complémentaires** suivantes :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)
D.1	Réalisation du dossier de candidature au Programme FISAC (CCI-Ville-Agglomération)	2018	Ingénierie internalisée à chaque structure
D.2	PLUI : OAP centralité / maîtrise d'ouvrage GrandAngoulême	2019	
D.3	Etude d'opportunité sur la requalification du Conservatoire et de l'école d'art / maîtrise d'ouvrage GrandAngoulême		
D.4	Etude de programmation sur l'évolution des écoles sur le secteur du plateau d'Angoulême/ maîtrise d'ouvrage Ville	2019/2020	Non chiffré à ce stade

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

b) *Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic*

La réalisation du diagnostic par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants de certains partenaires :

- La Caisse des Dépôts apportera son soutien dans les conditions suivantes : pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), son accompagnement sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.
 - Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Angoulême
 - Forme : subvention à l'ingénierie
 - Objet : D.4 - Etude de programmation sur l'évolution des écoles sur le plateau

c) Les éléments de diagnostic, de cadrage et de prospection disponibles à ce jour :

Axes du programme Action Cœur de Ville	Description succincte de l'étude - maîtrise d'ouvrage
Axe transverse	Plan local d'urbanisme communal à volet patrimonial et orientations d'aménagement et de programmation sur le centre historique et les ilots « Angoulême 2020 » - Ville
Axe transverse	PLU intercommunal en cours de finalisation avec une orientation d'aménagement et de programmation « centralité »- GrandAngoulême,
Axe transverse	Etude de création du secteur sauvegardé - Ville
Axe 1	Etude pré opérationnelle OPAH RU - Ville
Axe 1	Etude en vue de DUP de restauration immobilière - Ville
Axes 1/3/4	Schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020, avec approche environnementale de l'urbanisme/ reconquête des friches urbaines - Ville
Axes 1/3/4	Plan guide de valorisation foncière Ilot du Port - EPF
Axes 1/2/4	Etudes capacitaires et de préféabilité préalables à l'intervention foncière pour la restructuration d'ilots dégradés mixtes (commerces/ logements) - EPF
Axe 2	Etude préalable à l'instauration du droit de préemption sur les baux et fonds commerciaux et artisanaux - Ville
Axe 2	Schéma directeur du commerce à l'échelle intercommunale - GrandAngoulême
Axe 2	Etude de valorisation du foncier commercial de cœur de ville - EPF
Axe 2	Etude de valorisation commerciale du secteur Beaulieu - EPF
Axe 2	Charte d'utilisation des terrasses - Ville
Axes 3/4	Etude de fonctionnement urbain du cœur de ville (espaces publics) - Ville
Axes 3/4	Charte de qualité de traitement des espaces publics – Ville, STAP
Axe 4	Etude d'opportunité de labellisation patrimoniale - Ville
Axe 5	Schéma directeur immobilier municipal - Ville
Axe 5	Etude de programmation de l'Espace Franquin - Ville
Axes transverses	Schéma de développement du tourisme - GrandAngoulême
Axe 3	Etudes préalables et de réalisation du BHNS - GrandAngoulême
Axe transverse	Projet de Territoire - GrandAngoulême
Axe transverse	Projet d'agglomération en cours de finalisation - GrandAngoulême

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

a) *Activités*

Les Collectivités complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville d'Angoulême.

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;

- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) – Cf en annexe.
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendues des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer le cœur de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM 1	Pilotage : recrutement d'un chef de projet Action Cœur de Ville	2018	480 000€	Ville, ANAH
AXE 1				
AM 2	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement urbain (OPAH-RU) y compris volets incitatif, coercitif (ORI) et copropriétés	2017-2022	6.738.950 € aides aux travaux + marché ingénierie	Ville Anah, GrandAngoulême, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts
AM 3	Pass Accession : Aide à l'accession sociale à la propriété de logements anciens à rénover – 60 projets sur 3 ans	2018-2021	480.000 €	Ville GrandAngoulême
AM 4	Etude d'opportunité et expérimentations sur les financements des opérations d'acquisition-amélioration, et démolition-reconstruction	2018	Ingénierie interne aux partenaires	Action Logement, Ville, GrandAngoulême
AXE 2				
AM 5	Plan commerce	2018-2020	Sur 3 ans : 265 000 €	Ville

				Partenaires du Plan Commerce EPF NA
AM 6	Favoriser la digitalisation des entreprises	Démarrage 2018	573 518 €	CCI Recherche de financements dans le cadre du FISAC
AM 7	Revitaliser le centre-ville	Démarrage 2018	458 870 €	CCI Recherche de financements dans le cadre du FISAC
AM 8	Observer pour agir	Démarrage 2018	179 406 €	CCI Recherche de financements dans le cadre du FISAC
AM 9	Création d'un tiers lieu Cosmolab		3.8 M€	GrandAngoulême Recherche de financements
AM 10	Maison de l'Entreprendre		50 000 € par an	GrandAngoulême
AXE 3				
AM 11	Schéma directeur du stationnement urbain	Démarrage 2018	50 000 €	Ville GrandAngoulême Caisse des Dépôts à étudier
AXE 4				
AM 12	Aménagement Place du Champ de Mars (et axe 2)	Démarrage 2018	850 000€	Ville Caisse des Dépôts à étudier
AM 13	Etude de programmation et AMO conduite d'opération espaces publics secteur ilot du Port/Barrouilhet	Démarrage 2018	309 000€	Ville Caisse des Dépôts à étudier GrandAngoulême
AM 14	Requalification des voiries de centre-ville	2018	526 000€	Ville Etat Caisse des Dépôts à étudier
AM 15	Etude de programmation espaces publics parvis de la cathédrale	Démarrage 2018	2 603 712€	Ville GrandAngoulême DRAC à étudier Caisse des Dépôts à étudier
AM 16	Etude de maîtrise d'œuvre espaces publics rue de Beaulieu	Démarrage 2018	2 233 843 €	Ville Caisse des Dépôts à étudier
AM 17	Etude de programmation et AMO conduite d'opération espaces publics parvis place Saint Martial	Démarrage 2018	30 000€	Ville Caisse des Dépôts à étudier
AM 18	Restauration des remparts	2018-2022	275 000€	Ville DRAC Caisse des Dépôts à étudier
AM 19	Campagne de restauration de façades	2017-2019	120.000 €	Ville
AM 20	Aménagement d'espaces communs de convivialité en centre-ville – squares et aires de jeux	2018-2019	50 000 € /an	Ville Caisse des Dépôts à étudier
AM 21	Convention Ville d'Angoulême / Fondation du patrimoine	2018-2021	15.000 € maximum	Ville Fondation du patrimoine
AM 22	Site Patrimonial Remarquable : réalisation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur	2016-2019	453.714 € TTC	Etat Ville
AXE 5				
AM 23	Etude sur la création d'un pôle de santé en centre-ville	2018	Ingénierie interne	Ville ARS Partenaires privés
AM 24	Mise en valeur des formations et de la filière Image-Bande Dessinée / EESI	2018-2019	45 000€	SMPI En cours d'étude : Caisse des Dépôts, DRAC,

				CPER, Etat, Ville, Région, Département, GrandAngoulême
AM 25	Mise en valeur des formations et de la filière Image-Bande Dessinée / studios paradis	123 945 €		SMPI A étudier : autres financements
AM 26	Mise en valeur des formations et de la filière Image-Bande Dessinée / 49-51 bd Besson Bey			SMPI A étudier : autres financements
AXES TRANSVERSES				
AM 27	Aménagement de l'îlot Renaudin	2018	20 M€	EPF GrandAngoulême Ville Partenaires privés Caisse des Dépôts
AM 28	Aménagement de l'îlot Didelon	2018	21 M€	EPF GrandAngoulême Ville Partenaires privés Bailleurs sociaux Caisse des Dépôts à étudier
AM 29	Aménagement de l'îlot du Port	2015	/	EPF Ville GrandAngoulême Partenaires privés Caisse des Dépôts à étudier
AM 30	Aménagement de la friche en tête de l'îlot du Port	2015	/	EPF Ville GrandAngoulême Partenaires privés
AM 31	Aménagement de l'îlot Barrouilhet	2015	/	EPF Ville GrandAngoulême Partenaires privés
AM 32	Création des parcours et signalétique dans le quartier de l'image, déclinables dans le cadre du plan commerce sur le secteur marchand	2018	100 000 €	SMPI
AM 33	Economies d'énergie (AMI Caisse des Dépôts) sur les bâtiments publics municipaux et éclairage public	2018-2019	200 000 €	Ville Caisse des Dépôts
AM 34	Développement d'un outil digital de démocratie participative	2016	70 000€	Ville ESSEC Partenaires privés GrandAngoulême et Caisse des Dépôts à étudier

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe à cette convention. Les conditions de mise en œuvre, notamment financières, de ces actions feront l'objet de présentation en Comité de Projet, et de contractualisations ultérieures par les parties, si nécessaire.

6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibèreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 8. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Convention signée à Angoulême le 14 juin 2018, en onze exemplaires.

La présente convention entrera en application, après approbation des instances délibérantes des partenaires signataires.

Etat	Ville d'Angoulême	GrandAngoulême
Pierre N'GAHANE Préfet de Charente	Xavier BONNEFONT Maire	Jean-François DAURE Président

Caisse des dépôts	Action Logement	Action Logement
Annabelle VIOLLET Directrice régionale adjointe Nouvelle Aquitaine	Jean Baptiste DOLCI Vice-Président	Philippe DEJEAN Président du CRAL NA

ANAH	EPF Nouvelle Aquitaine	Chambre de commerce et d'Industrie de la Charente
Pierre N'GAHANE Délégué local	Philippe GRALL Directeur Général	Daniel BRAUD Président

Le syndicat Mixte du Pôle Image Magélis
Xavier BONNEFONT Vice-Président

En présence du Ministre de la Cohésion des Territoires
Jacques MEZARD

ANNEXES

Annexe 1 – Les attendus

Annexe 2 – Le projet de périmètre d'ORT

Annexe 3 – Liste des contacts

Annexe 4 – Les fiches actions des actions matures

Annexe 1 – Les attendus

pour la phase de préparation, l'élaboration du diagnostic et du projet

Nota : ces éléments ont été renseignés dans le dossier de candidature adressé au Préfet de Région le 01/02/2018

Cette annexe a pour objectif d'accompagner les collectivités dans la phase de préparation puis l'élaboration du diagnostic territorial et du projet stratégique qu'elles doivent réaliser et exposer lors de la phase d'initialisation de la convention.

Elle met en évidence les problématiques à analyser prioritairement tout en restant volontairement assez général de sorte à ce que les collectivités puissent adapter leurs prescriptions aux problématiques locales.

Phase de préparation

Questionnaire à renseigner dès les mois d'avril et mai pour être remis au référent de l'Etat et aux partenaires financeurs, en particulier Action Logement et la Caisse des dépôts, afin de pouvoir identifier au plus vite l'état de préparation des actions d'investissement pour 2018.

Ces éléments sont proposés pour les collectivités qui n'ont pas déjà préparé ou remis un dossier de présentation de leur projet ou pour celles ayant déjà adressé un dossier mais qui souhaitent le compléter.

Des précisions et documents techniques afférents sont à joindre à ces réponses.

1) Existe-t-il un document formalisant un projet de territoire couvrant le centre-ville ?

oui non

Si oui, précisez (plan guide, convention d'OPAH, convention PNRU, projet d'ÉcoQuartier, feuille de route Atelier des Territoires, convention Ville de demain avec la CDC, Agenda 21, TEPCV, AEU, HQE aménagement, autre document) :

Oui, PLU avec orientations d'aménagement, schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020 avec AEU, plan guide de valorisation foncière, projet urbain centre historique dans le cadre de l'étude du secteur sauvegardé, agenda 21 communal reconnu Agenda 21 local France en 2013 (prolongation de la reconnaissance obtenue en 2017 pour 2 ans), signature en cours de la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés, Plan d'Action Communal Trame Verte et Bleue, programme TEPOS intercommunal, ...

2) Ce document détaille-t-il des actions précises dans le centre-ville avec un calendrier et un plan de financement ?

oui non

3) Quel domaine est concerné par ces actions ? (*plusieurs réponses possibles*)

habitat

- aménagements d'espaces publics et voirie
- équipements publics et culturels
- services et commerce
- développement économique

4) Quels indicateurs statistiques permettent de déterminer le niveau de dévitalisation de la collectivité ? (les donner)

- taux moyen de vacance des commerces
si oui, détailler : en centre-ville en périphérie
- taux de vacance des logements :
si oui, détailler : en centre-ville en périphérie
- pourcentage de ménages imposables :
- revenus moyens des ménages
- évolution de la population du centre-ville sur 10/20/30 ans

5) Des crédits ont-ils été d'ores et déjà programmés dans le budget de la commune ou de l'EPCI pour certaines ou la totalité de ces actions, et pour quelle période (2018, PPI) ?

oui non

Les actions matures décrites au paragraphe 6.3

6) Une convention d'intervention foncière **couvrant tout ou partie du centre-ville** a-t-elle été conclue avec un établissement public foncier ?

oui non

Si oui la transmettre.

7) Des outils juridiques permettant d'acheter des immeubles, des commerces ou terrain par préemption ou expropriation **dans le centre-ville** sont-ils en place ?

oui non

Si oui précisez : *(plusieurs réponses possibles)*

- droit de préemption urbain
- droit de préemption des fonds de commerce
- opération de restauration immobilière (étude en cours)
- zone d'aménagement concerté ou équivalent :
- immeuble(s) sous arrêté de police permettant la mise en œuvre d'une procédure expropriation « Vivien »

8) Un opérateur (hors EPF) est-il d'ores et déjà effectivement impliqué dans ces actions (aménageur, bailleur social) ?

oui non

Si oui, précisez lequel : Action Logement, Logelia, Le Foyer

9) **Existe-t-il des îlots ou des immeubles à démolir ou réhabiliter pour lesquels la maîtrise foncière est assurée** (acheté par un EPF, un aménageur...) ?

oui non

Oui, y compris foncier et patrimoine immobilier de la Ville, identifié dans le cadre du schéma directeur immobilier. Une partie de ce foncier est déjà proposé aux bailleurs publics pour reconstituer l'offre locative sociale suite aux démolitions dans le cadre du PRIR de Bel Air Grand Font à Angoulême

Si oui détailler succinctement la nature de ou des actions dans le tableau ci-dessous :

Nature (collectif / individuel)	Sortie envisagée : - acquisition - amélioration - démolition - reconstruction- mixte	Nombre de logements (actuels et à terme)	Investisseur : promoteur, organisme logement social, investisseur privé...	Nature du produit de sortie : accession libre, accession aidée, locatif libre, locatif social, locatif conventionné Anah	Calendrier prévisionnel
3 immeubles en collectif	acquisition amélioration	/10	Organisme de logement social	Locatif social	2018-2019
collectif	3 ilots complets à restructurer (acquisition-démolition par epf)	En cours de consolidation	Opérations mixtes promoteurs privés, investisseurs privés, organismes de logement social	Locatif libre, locatif social, accession à la propriété	2017-2022

Transmettre tout document et dossier permettant de détailler le ou les projets.

10) La ville a-t-elle mis en place un management de centre-ville (manager de centre-ville, conseil ou appui extérieur, solution mutualisée, comité de concertation du commerce...) ou projette-t-elle de le faire dans les prochains mois?

Oui non

Si oui détailler : création d'une direction dédiée aux projets urbains, avec un service commerce identifié. Travail en étroite collaboration avec GrandAngoulême au titre du schéma directeur du commerce intercommunal. Création d'une commission commune d'examen des dossiers d'aides aux commerçants (Ville, Agglomération, CCI, ...)

11) Sur d'autres champs, **des actions d'investissement peuvent-elles démarrer en 2018** (c'est-à-dire *a minima* un dépôt de demande de subvention d'ici la fin de l'année)

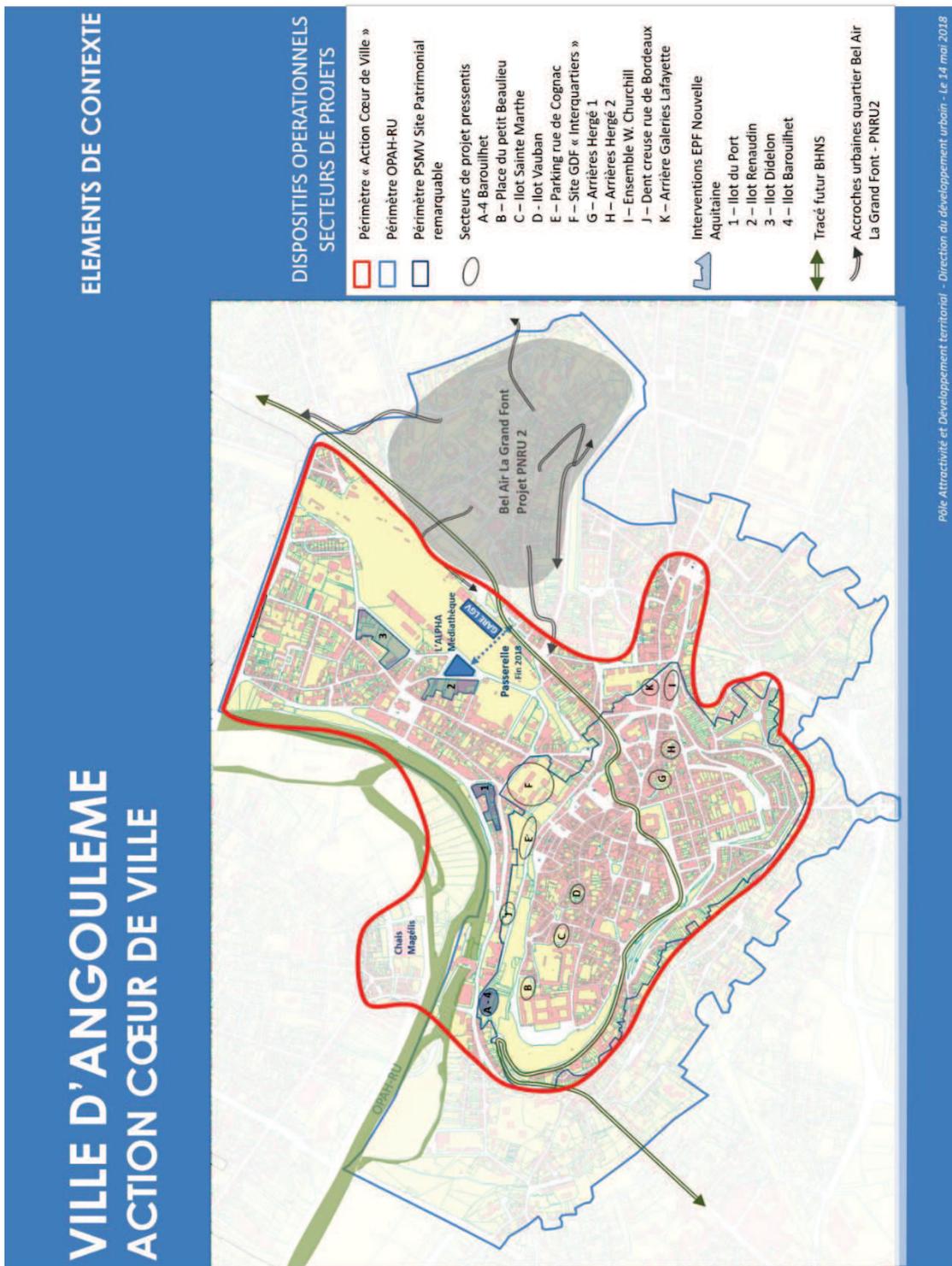
oui non

Précisez la nature de ces actions dans le tableau ci-dessous : voir la liste des actions matures et leurs fiches actions correspondantes.

12) **Autres domaines d'action et expression de besoin portés à la connaissance de l'Etat et des partenaires** (les demandes de crédits d'ingénierie sont à traiter dans la phase d'élaboration et d'initialisation mais peuvent être mentionnés dès à présent):

Recrutement d'un chef de projet action cœur de ville par la Ville d'Angoulême, avec une demande de cofinancement auprès de l'ANAH ;

Annexe 2 – Plan du projet de périmètre d'ORT validé par le premier Comité de Projet – mai 2018



Annexe 3 – Liste des contacts

NOM Prénom	Fonction - Organisme
N'GAHANE Pierre	Préfet, Préfecture
BONNEFONT Xavier	Maire, Ville d'Angoulême
DAURE Jean-François	Président, GrandAngoulême
BONNEAU François	Président, Syndicat Mixte du Pôle Image Magélis
DOLCI Jean-Baptiste	Vice-Président, Action Logement
CHAPTAL DE CHANTELOUP Bruno	Directeur territorial Charente et Charente-Maritime, Caisse des Dépôts
GRALL Philippe	Directeur général, Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
BRAUD Daniel	Président, CCI Charente
MONIER Pascal	Adjoint au Maire, Ville d'Angoulême
VERGNAUD Philippe	Adjoint au Maire, Ville d'Angoulême
DE MAILLARD Véronique	Adjointe au Maire, Ville d'Angoulême
GARCIA Stéphanie	Adjointe au Maire, Ville d'Angoulême
LAGRANGE Isabelle	Adjointe au Maire, Ville d'Angoulême
LASBUGUES Elisabeth	Adjointe au Maire, Ville d'Angoulême
POUSSET Jean-Philippe	Conseiller municipal, Ville d'Angoulême
UHEL Yannick	DGS , Ville d'Angoulême
LEON GAUTIER Karine	DGA, Ville d'Angoulême
DEVENDEVILLE Cyrille	DGA, Ville d'Angoulême
TENERA José	Service renouvellement urbain, Ville d'Angoulême
ATTAGNANT Benoit	Service commerce, Ville d'Angoulême
VEAUX Roland	Vice-président, GrandAngoulême
GROS Olivier	DGS, GrandAngoulême
HURTEAU Xavier	DGA, GrandAngoulême
MAUREL Marion	Coordination interne du dispositif de contractualisation, GrandAngoulême
CZERWINSKI Xavier	Secrétaire général, Préfecture
GENIN Bénédicte	Directrice, DDT
GENIN Bénédicte	Déléguée locale de l'ANAH
LEU Jean-François	Directeur Régional Nouvelle Aquitaine, Action Logement
GILGER Grégoire	Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
HERRY Arnaud	Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
SILL Mathilde	Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
FAILLET Marc	Directeur général, CCI Charente
BECHON Frédérique	Directrice développement des territoires, CCI Charente
CROS Frédéric	Directeur, Syndicat Mixte du Pôle Image Magélis

Annexe 4 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

Nom de l'action	AM 1 / Pilotage du projet Action Cœur de Ville
Axe de rattachement	Axe transverse : pilotage et coordination
Date de signature	
Description générale	Recrutement d'un chef de projet Action cœur de ville par la Ville d'Angoulême
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les réflexions dans le cadre de la contractualisation du programme • Suivre la convention cadre • Identifier et mobiliser les partenaires • Mettre en œuvre une démarche permanente et partenariale d'information, de communication et de concertation • Piloter le comité technique local • Animer le Comité de Projet local • Coordonner l'ensemble des opérations et veiller à la cohérence de la mise en œuvre
Intervenants	Ville d'Angoulême Agence Nationale de l'habitat
Budget global	540 000 € (2018-2022)
Modalité de financement	Anah : 50% de la dépense plafonnée à 80 000€ par an Ville, le solde
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Date du lancement de la candidature • Date de recrutement • Date de l'accord de financement par l'Anah
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la convention-cadre par le Comité de Projet

➡ CONTENU DE L'ACTION

2. Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
		Voir ci-dessus			480 000 €	Ville 240 000€ ANAH 240 000€

Nom de l'action	AM 2 / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain – 2017 - 2022
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	23 août 2017
Description générale	Mise en œuvre de dispositifs incitatifs et coercitifs (ORI) visant la valorisation du patrimoine privé et intégrant un volet copropriétés fragiles ou dégradées
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • diminuer la vacance et remettre sur le marché des logements de qualité ; • lever le verrou de la rétention foncière • initier une action en direction des copropriétés en difficulté pour leur redressement durable et l'amélioration de conditions d'habitat des occupants ; • améliorer la performance thermique des logements déperditifs ; • améliorer la solvabilité des ménages modestes par la remise sur le marché de logements à loyers conventionnés, sécuriser la fonction sociale du parc privé ancien et conforter la mixité sociale du centre ancien ; • valoriser la qualité architecturale du bâti ancien • Réhabilitation de 250 logements comprenant 175 logements locatifs, 75 logements de propriétaires occupants • Expérimentation sur de nouvelles modalités de financements ANAH dans le cadre des problématiques mises en exergue par le programme action cœur de ville
Intervenants	<p>Ville d'Angoulême</p> <p>Agence nationale de l'habitat, GrandAngoulême, Département de la Charente, Caisse des Dépôts et Consignations</p>
Budget global	6.738.750 €
Modalité de financement	<p>Aides aux travaux, 5.854.250 € répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anah : 3.258.750 € - Ville d'Angoulême : 1.104.000 € - GrandAngoulême : 1.104.000 € - Conseil départemental de la Charente : 387.500 € <p>Ingénierie - marché de suivi animation 884.700 € TTC pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anah : 368.625 € - Ville d'Angoulême : 279.270 € - GrandAngoulême : 176.000 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réalisation des objectifs • Livraison des études sur les copropriétés et étude d'ORI y compris concertation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs • Effets immobiliers • Effets économiques et financiers • Effets sociologiques y compris maîtrise des consommations d'énergie et émissions des gaz à effet de serre • Effets de valorisation urbaine

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Suivi animation	Assistance technique, administrative et financière. Communication, dynamisation, partenariats, etc.	Aout 2017	Sept. 2022	761.400 €	Anah 317.250 € Ville d'Angoulême 224.720 € GrandAngoulême 158.625 € Caisse des Dépôts 60.805 €
	ORI	Etude dossier de DUP Travaux, enquête parcellaire, concertation, accompagnement des propriétaires	Aout 2017	Sept. 2022	57.600 €	Anah 24.000 € Ville d'Angoulême 33.600 €
	Copropriétés	Etudes puis accompagnement des copropriétés en phase travaux	Aout 2017	Sept. 2022	65.700 €	Anah 27.375 € GrandAngoulême : 27.375 € Ville d'Angoulême 10.950 €
	Subventions travaux	Aides aux travaux	Aout 2017	Sept. 2022	5.854.250 €	Anah 3.258.750 € Ville d'Angoulême 1.104.000 € GrandAngoulême 1.104.000 € Département de la Charente : 387.500 €

Nom de l'action	AM 3 / Pass Accession : Aide à l'accèsion sociale à la propriété de logements anciens à rénover
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Délibération Ville d'Angoulême proposée au conseil municipal du 27 juin 2018
Description générale	Dispositif en faveur de l'accèsion sociale à la propriété dans le patrimoine bâti ancien à rénover. Il vise à aider l'acquisition du bien immobilier. Aide mobilisée sous réserve que le projet d'acquisition-amélioration inclut des travaux d'économie d'énergie. Dispositif complémentaire aux aides aux travaux de l'OPAH-RU.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • attirer et fixer une population sur le territoire communal, • rendre l'accèsion envisageable pour les ménages modestes en améliorant leur « reste à vivre », en permettant le parcours résidentiel positif, • permettre le ré-investissement du centre urbain pour favoriser sa redynamisation et accroître la mixité par l'arrivée de ménages avec enfants, • favoriser la revalorisation du parc de logements anciens et permettre sa requalification, notamment énergétique, • proposer une offre complémentaire à la construction neuve, participant ainsi au renouvellement urbain et à la limitation de la consommation foncière.
Intervenants	Ville d'Angoulême GrandAngoulême
Budget global	480.000 €
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention forfaitaire de GrandAngoulême : 4 à 6.000 € suivant revenus • Subvention forfaitaire de la Ville d'Angoulême : 3.000 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réalisation • Objectif 60 dossiers
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages aidés y compris nombre de résidents • Nombre de logements restaurés • Travaux induits

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	PASS ACCESSION	Aide à l'accèsion sociale à la propriété de logements anciens à rénover	2018	2020	480.000 €	Ville d'Angoulême 180.000 € GrandAngoulême 300.000 €

Nom de l'action	AM 4 / Etude d'opportunité et expérimentations sur les financements des opérations en acquisition-amélioration et démolition-reconstruction
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Délibération Ville d'Angoulême proposée au conseil municipal du 27 juin 2018 et pour GrandAngoulême au Conseil Communautaire du juin 2018
Description générale	Dispositif de contractualisation à visée opérationnelle entre la Ville, GrandAngoulême et Action Logement
Objectifs	La Ville, GrandAngoulême, et Action Logement conviennent de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le projet de périmètre de l'ORT, afin d'y développer principalement une offre locative d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité.
Intervenants	Action Logement Ville d'Angoulême, GrandAngoulême
Budget global	Ingénierie interne des 3 partenaires pour mener les études
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet à ce stade
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Validation des organes délibérants pour les 3 structures
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Avancement des termes de la convention contractuelle Communication des résultats aux Comités de Projet Action Cœur de Ville

➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Convention opérationnelle volet immobilier	Définition des conditions d'intervention d'Action Logement au regard d'études immobilières et expérimentations	2018		Sans objet à ce stade	Sans objet à ce stade

Nom de l'action	AM 5 / PLAN COMMERCE
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Délibérations en date du 6 février 2018 et du 22 mai 2018.
Description générale	Conforter et dynamiser le centre-ville. Programme pluriannuel avec un engagement des actions au fil de l'eau pour soutenir les commerçants et artisans, accompagner les porteurs de projets et investisseurs, diversifier et renforcer l'offre commerciale, valoriser et animer les espaces publics pour offrir aux consommateurs un espace commercial de qualité. En 2018 lancement de 8 actions sur les 14 constituant le programme.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance commerciale • Révéler/valoriser l'espace shopping • Construire une image dynamique • Soutenir les projets
Intervenants	<p>Ville d'Angoulême</p> <p>Partenaires du plan commerce 2018/2020 : Région Nouvelle aquitaine, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, Chambre de commerce et d'Industrie de la Charente, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Charente, associations des commerçants du centre-ville</p> <p>EPF NA dans le cadre de la convention opérationnelle cœur de ville</p>
Budget global	2018 : 83 000 € TTC et 3 ETP. Sur les 3 années : 265 000 €
Modalité de financement	2018 : Ville : budget fonctionnement : 68 K€ ; budget investissement : 15 K€, Ingénierie : 3 équivalents temps plein (ETP)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat et bilan de chaque action du plan commerce
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Solde entre créations et fermetures des activités commerciales du centre-ville • Évolution du taux de vacance • fréquentation du centre-ville • Fréquentation des pages des réseaux sociaux • (Chiffre d'affaires par activité et/ou par secteur)

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Aides économiques	Aides à l'installation et à la pérennisation des activités par le biais de subvention sur un périmètre défini.	Mai 2018	Décembre 2020	2018 : 40 000 Ingénierie : 0.4 ETP	Ville. Budget prévisionnel de 120 000 sur 3 ans.
	Instauration de la taxe sur les friches commerciales		Prévu au conseil municipal de juin 2018 et septembre 2018	/	Ingénierie : 0.2 ETP	
	Action foncière et immobilière pour proposer une nouvelle offre et remettre sur le marché des biens vacants depuis plusieurs années.	Etude de potentialité et de mutabilité du foncier commercial	2017	2018	/	Convention opérationnelle cœur de ville EPF NA Ville Agglomération

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Outils de communication à destination des consommateurs	2018 : communiquer sur l'offre de stationnement du centre-ville sous l'angle commercial sur les supports numériques Ville et partenaires.	Septembre 2018	Décembre 2020	2018 : 8 000 Ingénierie : 0.4 ETP	Ville : Budget prévisionnel de 45 000 € sur 3 ans. Recherche de partenaires financiers dans le cadre du dossier FISAC.
	Aide à la rénovation des devantures commerciales.	Subvention pour améliorer l'attractivité des commerces et l'image de la Ville et mise aux normes accessibilité	Mai 2018	Décembre 2020	2018 : 15 000 €	Ville Budget prévisionnel de 45 000 € sur 3 ans. Recherche de partenaires financiers dans le cadre du dossier FISAC.
	Réinvestir les lieux désaffectés par des affichages spécifiques	Occuper les vitrines des locaux vacants par des expositions thématiques	Septembre 2018	Décembre 2020	2018 : 10 000 Ingénierie : 0.4	Ville. Budget prévisionnel de 42 000 € sur 3 ans.
	Renforcer l'attractivité du pôle alimentaire des halles centrales	Repositionner les halles centrales comme un lieu convivial du centre-ville	Septembre 2018	Décembre 2018	2018 : 10 000 Ingénierie : 0.5	Ville : 8 000
	Accompagnement individualisé des porteurs de projet sur les aspects techniques	Recherche de locaux, accompagnement sur les documents d'urbanisme, de sécurité et d'accessibilité	Septembre 2018	Décembre 2020	2018 : ingénierie 1 ETP	Ville
	Maîtrise foncière des locaux commerciaux	Projet de création d'une société de portage immobilier avec la saeml TC				Saeml TC et ses actionnaires

Nom de l'action	AM 6 / Favoriser la digitalisation des commerces
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Accompagner les commerces dans leur digitalisation en les sensibilisant aux enjeux, aux nouvelles organisations et aux nouvelles solutions numériques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les commerçants dans leur transformation numérique • Développer la performance des commerces grâce au numérique • Faciliter la découverte des solutions numériques
Intervenants	CCI CHARENTE Ville, Agglomération, recherche de financements dans le cadre du FISAC
Budget global	573 518€
Modalité de financement	CCI, Région
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Création espace numérique et ouverture 4ieme T 2018 • Formation numérique : 4ieme T 2018 • Développement de l'offre 4ieme T 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nbre de visiteurs • Nbre de solutions proposées et turn over • 2 événements par mois

⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Création d'un espace numérique	Cibles : Commerce, Collectivités Objectif : découverte de solutions adaptées au commerce	4ieme T 2018	4ieme T 2022	408 718€	En négociation
	Performance numérique	Parcours d'évaluation de la performance numérique de l'entreprise ou des connaissances et compétences du créateur repreneur (ateliers de sensibilisation, entretiens flash, web tests, RDV d'experts, diagnostics numériques,...)	4ieme T 2018	4ieme T 2022	136 800€	En négociation
		Formation numérique	2 nd S 2018	2 nd S 2022	28 000€	En négociation
TOTAL					573 518€	

Nom de l'action	AM 7 / Revitaliser le centre-ville
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Contribuer à la dynamique du cœur de ville en favorisant la transmission d'entreprise pour développer la reprise d'activité et déployer un plan de soutien à la performance des entreprises existantes.
Objectifs	
Intervenants	CCI CHARENTE Ville, Agglomération, les associations de commerçants, clubs entreprises
Budget global	458 870€
Modalité de financement	CCI, Ville, Agglomération, entreprises, associations, recherche de financements dans le cadre du FISAC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la transmission d'entreprises : 2ndS 2018 Déploiement des diagnostics stratégiques et thématiques : 2nd S 2018 Développement de la cellule R&D : 2nd S 2018 Mise en place de l'espace numérique et des actions dédiées : 4ieme T 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> 1 restitution des éléments de l'enquête aux répondants Les partenaires de la transmission d'entreprises réunis en 1 lieu pour accueillir les cédants potentiels Elargissement de la diffusion de la newsletter/ information transmission 80 diagnostics stratégiques et thématiques réalisés 5 appels à projet / an pour l'animation commerciale 2 évènements numériques / mois Nbre de visiteurs « espace numérique »

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Soutenir la transmission d'entreprises viables	Réaliser une enquête auprès des commerçants de plus 55 ans	1 ^{er} S 2019	1 ^{er} S 2019	28 830€	En négociation dans le cadre du FISAC
		Organiser les 4 h de la transmission (face à face cédants/repreneurs et experts de la transmission)	2 nd S 2019	2 nd S 2019	28 420€	En négociation dans le cadre du FISAC
		Promouvoir les offres via le dispositif TRANSENTREPRISE	2 nd S 2018	2 nd S 2022	12 720€	En négociation
	Déployer un plan de soutien à la performance de l'entreprise	diagnostics stratégiques et thématiques	2 nd S 2018	2 nd S 2022	124 800€	En négociation
	Créer un Centre R&D dédié à l'attractivité de la ville	Réunir une équipe pluridisciplinaire pour mettre en œuvre les recherches de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'appel à projet visant l'animation commerciale et leur financement + soutien à la communication des projets	2 nd S 2018	2 nd S 2022	264 100€	En négociation dans le cadre du FISAC
				TOTAL	458 870€	

Nom de l'action	AM 8 / Observer pour agir
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Juin 2018
Description générale	Rassembler les informations du territoire pour renforcer l'observatoire du Commerce . Collecter et analyser les bases de données et obtenir un véritable outil d'aide à la décision pour : <ul style="list-style-type: none"> • chacun des partenaires : conforter ou adapter sa stratégie de développement économique et ainsi anticiper les mutations du tissu commercial. • Pour les projets de création et de développement d'entreprises
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des données entre les partenaires du territoire • Mettre en place des indicateurs pertinents sur l'offre commerciale • Positionner le territoire dans son environnement • Anticiper les mutations du tissu commercial
Intervenants	CCI CHARENTE Ville, Agglomération
Budget global	179 406€ TTC (2018 / 2022)
Modalité de financement	Ingénierie interne des partenaires, FISAC à étudier
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention de partenariat pour la mise en commun et d'usage : fin 2018 • Formation des intervenants : 1^{er} semestre 2019 • Installation technique (licence, matériel,...) : 1^{er} semestre 2019 • Accompagnement du Prestataire : 1^{er} semestre 2019
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 2 réunions de coordination et de pilotage, en lien avec le Comité de Projet • % de satisfaction des partenaires de l'action (usagers) • La mise à jour des bases de données par le prestataire et les partenaires dans les délais impartis (à fixer par le COPIL) • Mesurer l'évolution des indicateurs • Editer une publication annuelle type FOCUS Commerce, disponible en libre accès

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Renforcement de l'observatoire du Commerce et déploiement de son usage	Engagement collectif et partenarial entre la CCI et la Ville et le GrandAngouleme pour mettre en commun les données de chaque partenaire au service du développement économique de la ville	Dec 2018	Dec 2022	179 406€	En négociation dans le cadre du FISAC
TOTAL					179 406€	

Nom de l'action	AM 9 / Création d'un tiers lieu COSMOLAB
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Création d'un tiers lieu des industries culturelles et créatives, de l'image et du numérique (accompagnement de projets; formations ; recyclerie ; repair center ; restauration, location de salles, d'espaces et de matériel ...)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les entreprises au sortir de leur parcours en pépinière. • Animer une communauté d'acteurs dans un secteur de pointe. • Formaliser, renforcer et développer des synergies entre acteurs hétéroclites, décloisonner les activités et les projets.
Intervenants	La Fabrique Les Mains Sales, SCIC à créer et SEM TERRITOIRE CHARENTE
Budget global	Entre 3 500 000 et 3 800 000 € selon l'option retenue
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt Permis de construire
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de m² aménagés • Nb d'entreprises hébergées • Nb d'emplois concernés

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Cosmolab	création d'un tiers lieu Industries culturelles et créatives	2018	2020	3.8 M€	En discussion

Nom de l'action	AM 10 / MAISON DE L'ENTREPRENDRE
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	La MDE a 3 vocations principales : orientation des porteurs de projets économiques, mobilisation des dispositifs de financement et accompagnement des projets innovants
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Etre une porte d'entrée territoriale pour les entrepreneurs • Apporter une première réponse aux orientations de porteurs de projets • Accompagner les projets orientés vers les outils du GrandAngoulême (Adel Tpe, incubation ...)
Intervenants	GRANDANGOULEME
Budget global	50 000 € /an
Modalité de financement	Financement GrandAngoulême
Indicateurs d'avancement	Dispositif en fonctionnement
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de porteurs reçus • Nombre de projets accompagnés

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Maison de l'entreprendre	Dispositif d'accompagnement des porteurs de projets économiques	En cours		50 000 € par an	GrandAngoulême

Nom de l'action	AM 11 / SCHEMA DIRECTEUR DU STATIONNEMENT URBAIN
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Description générale	Etude et stratégie de développement du stationnement et des mobilités
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un schéma de développement pluriannuel du stationnement • Etablir un diagnostic et des propositions d'optimisation des parcs souterrains • Réaliser des études capacitaires sur des sites identifiés dans le projet de périmètre d'ORT (en phase 2) • Favoriser l'innovation
Intervenants	Ville d'Angoulême Caisse des Dépôts, GrandAngoulême
Budget global	50 000 € TTC phase 1
Modalité de financement	Ville, Caisse des Dépôts à étudier, GrandAngoulême
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Plan pluriannuel de développement des mobilités
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur du stationnement • Propositions d'abonnements souterrains jours/nuits • Schéma directeur de cohérence de déplacements

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Etude	Etude optimisation souterrains		Décembre 2018	10 000 €	Ville Caisse des Dépôts à étudier
	Etude	Shéma pluriannuel stationnement		Septembre 2019	15 000 €	Ville Caisse des Dépôts à étudier
	Etude	Amélioration de l'offre de mobilité existante		Septembre 2019	25 000 €	Ville Caisse des Dépôts à étudier GrandAngoulême

Nom de l'action	AM 12 / REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU CHAMP DE MARS
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Réaménagée en 2007, la Place du Champ de Mars prend aujourd'hui la forme d'une esplanade associée à une zone commerciale, sous lesquelles se trouve une zone de stationnement. Malgré les multiples manifestations s'y tenant (en particulier le Festival international de la Bande-dessinée), la Place reste insuffisamment fréquentée tout au long de l'année et ne répond pas totalement aux objectifs d'identité et d'attractivité recherchés. Aussi, considérant le caractère structurant de cette espace dans le fonctionnement urbain de la ville, la Municipalité a décidé de réinvestir le lieu en associant, dès 2015, les usagers pour connaître leurs attentes en matière d'aménagements et d'animations. Un premier travail réflexif a été confié, dans le cadre d'une convention de partenariat en vigueur, une mission d'accompagnement méthodologique au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Charente visant à la définition d'un schéma d'intention programmatique.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Recréer des nouveaux usages de la Place et les rendre lisibles, pour permettre aux habitants de se réapproprier l'espace dans toute sa/ses dimension/s • Conforter et/ou développer de nouvelles animations ponctuelles et pérennes sur la Place • Connecter la Place à son environnement immédiat en termes de flux et d'usages • Valorisation de l'axe marchand d'hypercentre (complémentarité Plan Commerce)
Intervenants	Ville d'Angoulême Caisse des Dépôts
Budget global	850 000 € TTC
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Ville d'Angoulême
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Eté 2018 : consultation de maîtrise d'œuvre • Fin 2018 : projet • 1^{er} trimestre 2019 : consultation des entreprises • Avril à juillet 2019 : travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du calendrier et des coûts • Nombre de manifestations • Fréquentation globale de la Place

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	CAUE 16	Schéma d'intention programmatique	Début 2017	Fin 2017	/	/
	Maître d'œuvre	Mission de maîtrise d'œuvre (taux indicatif = 6,75%)	Septembre 2018	Eté 2019	48 600	Ville Caisse des Dépôts à étudier
	Missions techniques et d'ingénierie	Contrôle technique, mission SPS...	Septembre 2018	Eté 2019	81 400	Ville
	Travaux (entreprises)	Travaux	Avril 2019	Juillet 2019	720 000	Ville

Nom de l'action	AM 13 / Etude de programmation et conduite d'opération pour la valorisation des espaces publics secteur Ilot du Port - Barrouilhet
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Requalification des voiries et des espaces publics en lien avec la requalification des ilots maîtrisés par l'EPF NA (ilot du Port, friche Barrouilhet), et la valorisation des berges de la Charente (secteur touristique, développement du port de l'Hourmeau)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie • Mise en valeur d'espaces touristiques • Accessibilité du domaine public • Accompagnement de la commercialisation des ilots à restructurer, notamment ilot du Port et Barrouilhet
Intervenants	Ville d'Angoulême Caisse des Dépôts, Grand Angoulême
Budget global	309 000 €
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du calendrier et des coûts • Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AMO1	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	Programme + conduite d'opération	2018	2019	309 000€	Ville Caisse des Dépôts à étudier GrandAngoulême

Nom de l'action	AM 14 / Requalification des voiries du centre-ville
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Requalification des voies majeures du centre-ville
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie • Mise en valeur d'espaces touristiques • Accessibilité du domaine public
Intervenants	Ville d'Angoulême Caisse des Dépôts à étudier, Etat
Budget global	526 600 € (coût total opération, études préalables jusqu'aux travaux)
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du calendrier et des coûts • Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Travaux de voirie	Etudes et travaux : rue de Bordeaux, avenue Wilson, rue de l'Arsenal	2018	2019	526 000 €	Ville Caisse des Dépôts à étudier DSIL

Nom de l'action	AM 15 / Etude de programmation sur espaces publics, parvis de la cathédrale
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Parvis de la cathédrale Saint-Pierre
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie • Mise en valeur patrimoniale de l'édifice • Accompagnement des travaux ultérieurs de voirie liés au passage BHNS • Intégration dans le parcours urbain et de mobilité douce des places du cœur de ville • Valorisation des parcours touristiques et patrimoniaux
Intervenants	Ville d'Angoulême Grand Angoulême, Caisse des Dépôts à étudier, DRAC à étudier
Budget global	2 603 712 €
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du calendrier et des coûts • Intégration du projet dans l'environnement urbain et paysager

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AMO1	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Programme	2017	2018	16 512€	Ville Caisse des Dépôts à étudier
MOE1	Maîtrise d'oeuvre	Phase étude	2019	2019	76 320€	Ville Caisse des Dépôts à étudier
ET1	Contrôle technique	Études techniques préalables	2019	2019	12 000€	Ville
MOE2	Maîtrise d'oeuvre	Phase travaux	2020	2021	67 680 €	Ville DRAC à étudier
ET2	Contrôle technique	Contrôles d'exécution	2020	2021	12 000 €	Ville
Tx	Travaux	VRD, éclairage et signalisation	2020	2021	2 400 000 €	Ville GrandAngoulême DRAC et Caisse à étudier
SPS	Coordination SPS	Sécurité et Protection de la Santé	2020	2021	19 200 €	Ville

Nom de l'action	AM 16 / Etude de maîtrise d'œuvre sur espaces publics, rue de Beaulieu
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Aménagement de la rue de Beaulieu
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie • Accessibilité du domaine public • Valorisation de l'axe marchand historique (complémentarité Plan Commerce) • Intégration dans le parcours urbain et de mobilité douce des places du cœur de ville • Valorisation des parcours touristiques et patrimoniaux
Intervenants	Ville d'Angoulême Caisse des Dépôts à étudier
Budget global	2 233 843 €
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du calendrier et des coûts • Intégration du projet dans l'environnement urbain patrimonial • Impact sur flux piétonnier et commercialité du secteur

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
MOE1	Maîtrise d'œuvre	Phase étude	2018	2019	65 896 €	Ville Caisse des Dépôts à étudier
ET1	Contrôle technique	Études techniques préalables	2019	2019	10 361 €	Ville
MOE2	Maîtrise d'œuvre	Phase travaux	2020	2021	58 436 €	Ville
ET2	Contrôle technique	Contrôles d'exécution	2020	2021	10 361 €	Ville
Tx	Travaux	VRD, éclairage et signalisation	2020	2021	2 072 211 €	Ville
SPS	Coordination SPS	Sécurité et Protection de la Santé	2020	2021	16 577 €	Ville

Nom de l'action	AM 17 / Etude de programmation sur espaces publics, place Saint Martial
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Place st Martial
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie • Accessibilité du domaine public • Valorisation de l'axe marchand d'hypercentre (complémentarité Plan Commerce) • Solution aux problématiques d'étanchéité du parking en ouvrage en sous-sol de la place
Intervenants	Ville d'Angoulême Caisse des Dépôts à étudier
Budget global	2 000 000 €
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du calendrier et des coûts • Intégration du projet dans l'environnement urbain patrimonial • Impact sur flux piétonnier et commercialité du secteur

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AMO1	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	Programme + conduite d'opération	2019	2019	30 000€	Ville Caisse des Dépôts à étudier

Nom de l'action	AM 18 / Restauration des remparts, programme pluri annuel 2018-2022
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Le plan pluriannuel de restauration des remparts a débuté en 1988, suite à l'effondrement d'une partie du mur de soutènement de la rue Laferriere sur la rue de Montmoreau. Depuis cette date, la ville réalise un programme de travaux pluriannuel afin de conserver ce patrimoine bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques inscrits à l'inventaire.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer des travaux pérennes • Valoriser le patrimoine de la ville
Intervenants	Ville d'Angoulême Direction Régionale des Affaires Culturelles, Département de la Charente, Caisse des Dépôts à étudier
Budget global	275 000€ TTC
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Planning prévisionnel
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du calendrier et des coûts • Intégration du projet dans l'environnement urbain patrimonial

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Rempart du midi	Travaux sur remparts	2018	2019	110 000€	Ville Caisse des Dépôts à étudier Convention DRAC Département Charente
	Rue des anciens Combattants	Travaux sur remparts	2019	2020	110 000 €	Ville Caisse des Dépôts à étudier Convention DRAC Département Charente
	Bd Aristide Briand	Travaux sur remparts	2020	2021	110 000€	Ville Caisse des Dépôts à étudier Convention DRAC Département Charente

Nom de l'action	AM 19 / Campagne de restauration de façades
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Délibération Ville d'Angoulême le 14 février 2017
Description générale	Dispositif en faveur la restauration de façades d'immeubles
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif d'accompagnement de l'OPAH-RU et du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable • Inciter à la valorisation du patrimoine et par la même l'image de la Ville
Intervenants	Ville d'Angoulême Sans objet
Budget global	120.000 €
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention municipale de 30 % du montant HT des travaux plafonnée à 10.000 € par immeuble et une dépense maximale de 150 €HT/m² de surface traitée
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'immeubles réhabilités
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Effets de valorisation / perception de l'environnement urbain • Qualité des travaux induits • Impact sur l'économie locale à travers la mobilisation des entreprises

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Campagne de ravalement de façades	Subvention incitative à la restauration des façades et accessoires de façades	2018	2020	120.000 €	Ville d'Angoulême 120.000 €

Nom de l'action	AM 20 / Aménagement d'espaces communs de convivialité en centre-ville - squares et aires de jeux
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>Les squares et aires de jeux nécessitent d'être repensés sur la ville d'Angoulême, et en particulier dans le cœur de ville. Le nombre et la répartition de ces différents espaces communs desservent en effet la qualité globale de chaque espace, mais aussi la qualité globale de l'espace public.</p> <p>C'est la raison pour laquelle la Ville d'Angoulême a missionné en 2017 le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Charente pour réaliser un schéma directeur des aires de jeux, incluant des propositions dans leur répartition selon les besoins et usages pressentis ou la qualité paysagère attendue. Les propositions sont surtout axées sur l'amélioration de l'existant, l'optimisation de l'entretien, la valorisation paysagère...</p> <p>La Ville d'Angoulême a également souhaité associer, à compter de septembre 2018, les habitants à cette réflexion via les comités de quartier, conseils citoyens ou centres sociaux intéressés au titre d'une démarche de Gestion urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).</p> <p>Parmi les priorités pour 2019, le réaménagement du Square du Jumelage a d'ores et déjà été identifié.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des espaces communs (squares, aires de jeux) fonctionnant comme des espaces publics à part entière, des lieux de vie, de loisirs, identitaires pour la ville Interpréter les attentes des habitants en apportant une réponse spatiale conforme aux besoins, notamment en renforçant la présence de ces espaces dans le cœur de ville
Intervenants	<p>Ville d'Angoulême</p> <p>Caisse des Dépôts à étudier</p>
Budget global	50 000 € TTC / an
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> Ville d'Angoulême
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> 2017 : schéma directeur des aires de jeux par le CAUE16 2018 : consultation de maîtrise d'œuvre + concertation des habitants Fin 2018 : projet 2019 : travaux (notamment square du jumelage...)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Respect du calendrier et des coûts Répartition cohérente des espaces communs Fréquentation globale des espaces communs repensés

➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	CAUE 16	Schéma directeur des aires de jeux	Début 2017	Fin 2017	/	/
	Maîtres d'œuvre	Missions de maîtrise d'œuvre	Octobre 2018	/	5 000 € / an	Ville Caisse des Dépôts à étudier
	Travaux (entreprises)	Travaux	2019	2022	45 000 € / an	Ville

Nom de l'action	AM 21 / Convention Ville d'Angoulême / Fondation du patrimoine
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	20 mars 2018
Description générale	Dispositif en faveur la restauration de façades d'immeubles sur l'ensemble du périmètre du SPR
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif d'accompagnement de l'OPAH-RU et du PSMV du SPR • Inciter à la valorisation du patrimoine et par la même l'image de la Ville
Intervenants	Ville d'Angoulême Fondation du Patrimoine
Budget global	15.000 € maximum
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Labels fiscaux accordés par la Fondation du Patrimoine aux projets de restauration du clos et couverts des immeubles présentant une valeur patrimoniale certaine ou majeure (hors immeubles MH ou ISMH) et sous réserve de qualité • La mobilisation de 1 % (objet des présentes) de subvention permet de déclencher un abattement sur le revenu imposable des bénéficiaires de 50 % du montant des travaux labélisés TTC • Complémentaire à la campagne de ravalement qui, eu égard au taux de participation de 30 %, permet de défiscaliser 100 % du montant des travaux restant à charge.
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'immeubles réhabilités
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Effets de valorisation / perception de l'environnement urbain • Qualité des travaux induits • Impact sur l'économie locale à travers la mobilisation des entreprises

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Convention Ville d'Angoulême / Fondation du Patrimoine	Volant de subvention versé à la Fondation du Patrimoine pour financements déclenchant les avantages fiscaux auprès des particuliers	2018	2020	15.000 €	Ville d'Angoulême 15.000 €

Nom de l'action	AM 22 / Site Patrimonial Remarquable : réalisation du Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Etude en cours
Description générale	Création du Site Patrimonial Remarquable (ex-secteur sauvegardé) : étude de périmètre réalisée. Action en cours : réalisation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Se saisir de l'ensemble des enjeux patrimoniaux et urbains du cœur de ville pour construire le socle d'un projet urbain considérant toutes les fonctions (habitat, commerces, services, déplacements, espaces naturels, etc) et problématiques spécifiques. • Définir les liens avec les quartiers historiques périphériques et le rapport au fleuve
Intervenants	Etat Ville d'Angoulême
Budget global	453 714 €
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Etat : 226.857 € • Ville d'Angoulême : 226.857 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre validé par arrêté préfectoral • Avancement sur recensement patrimonial • Ecriture du projet de développement, secteurs de projet et plan de zonage associé • Ecriture du projet de règlement • Concertation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du projet urbain dans les documents d'urbanisme supracommunaux

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Site Patrimonial remarquable : écriture du PSMV	Etude et recensement patrimonial, écriture du PSMV et son règlement associé. Ecriture du projet urbain inhérent	2016	2019	453.714 €	Etat 226.857 € Ville 226.857 €

Nom de l'action	AM 23 / Etude sur la création d'un pôle de santé en cœur de ville
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	Etude en cours
Description générale	Soutenir les professionnels de santé désireux de créer un pôle de santé en cœur de ville.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une offre de soins de proximité en centre-ville • Offrir un lieu permettant la pluridisciplinarité des professionnels de santé • Mutualisation des locaux
Intervenants	Privés Ville d'Angoulême, ARS, partenaires privés
Budget global	Ingénierie interne au stade de l'étude
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement des professionnels de santé sur le site d'implantation

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Etude sur la création d'un pôle de santé en cœur de ville	Intervention à trois niveaux : - recherche de lieux d'implantation - mise en réseau des partenaires - Accompagnement du projet technique - ingénierie financière du projet	2018	2018	Sans objet au stade de l'étude	Ingénierie interne au stade de l'étude

Nom de l'action	AM 24 / Mise en valeur des formations et de la filière Image-Bande Dessinée
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Sans objet
Description générale	Développement du quartier de l'Image et des activités du Pôle Image par l'aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et d'autres acteurs de l'Image
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le quartier de l'image • Permettre à l'EESI de développer son projet pédagogique dans les locaux adaptés • Proposer des locaux adaptés aux acteurs de l'image
Intervenants	SMPI MAGELIS Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Ville d'Angoulême, Agglomération du GrandAngoulême, Département de la Charente
Budget global	45 000 € TTC étude de programmation (faisabilité, pré-programme, programme, assistance consultation maître d'œuvre, adéquation programme/projet)
Modalité de financement	SMPI MAGELIS
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de l'étude de faisabilité • Validation des études opérationnelles (pré-programme, programme) • Validation d'un projet architectural
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des études pré-opérationnelles • Adéquation programme/projet • Respect des budgets prévisionnels travaux et opérations • Satisfaction des futurs utilisateurs

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Aménagement de locaux pour l'EESI et d'autres acteurs de l'image	Etude de programmation pour l'aménagement de locaux à destination de l'EESI et d'autres acteurs de l'image	Janvier 2017	Juillet 2019	45 000	SMPI, En cours d'étude : Caisse des Dépôts, DRAC, CPER, Etat, Ville, Région, Département, GrandAngoulême

Nom de l'action	AM 25 / Mise en valeur des formations et de la filière Image-Bande Dessinée
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	Sans objet
Description générale	Création d'un lieu didactique, pédagogique et ludique dans le quartier de l'Image par l'aménagement des Studios Paradis
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le quartier de l'image • Créer un lieu de vie ludique et convivial autour de l'image, espace de vie et de pratique des loisirs numériques • Favoriser les synergies et les rencontres entre les acteurs du secteur de l'image
Intervenants	SMPI MAGELIS
Budget global	4.8 M€ TTC (dont 123 945 € TTC d'étude de programmation et assistance au suivi de la maîtrise d'oeuvre)
Modalité de financement	Autofinancement par le SMPI MAGELIS
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de l'étude scénographique • Validation du projet scénographique
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation programme/projet • Respect des budgets prévisionnels travaux et opération • Ouverture au public

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Création d'un lieu didactique, pédagogique et ludique	Etude scénographie pour l'aménagement des lieux	Octobre 2017	Début 2020	123 945	SMPI, A étudier : autres financements

Nom de l'action	AM 26 / Mise en valeur des formations et de la filière Image-Bande Dessinée
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	Sans objet
Description générale	Développement du quartier de l'Image et des activités du Syndicat Mixte du Pôle Image Magélis par l'aménagement de locaux à destination d'acteurs de l'Image
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le quartier de l'image • Restructurer un ensemble immobilier à fort potentiel patrimonial • Proposer des locaux adaptés aux acteurs de l'image
Intervenants	SMPI MAGELIS
Budget global	3.6 M€ TTC (dont 33 360 € TTC d'étude de programmation et 420 k€ TTC de maîtrise d'œuvre et autres prestations d'ingénierie)
Modalité de financement	Autofinancement par le SMPI MAGELIS
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de l'étude de faisabilité • Validation des études opérationnelles (pré-programme, programme) • Validation du projet architectural
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation programme/projet • Respect des budgets prévisionnels travaux et opération • Satisfaction des futurs utilisateurs

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	49/51 boulevard Besson Bey	Etude de programmation pour l'aménagement d'un ensemble d'immeubles	Janvier 2018	Juillet 2019	33 360	SMPI A étudier : autres financements

Nom de l'action	AM 27 / Aménagement de l'îlot Renaudin
Axe de rattachement	Axe transverse
Date de signature	
Description générale	Aménagement d'un îlot délaissé dans le secteur « Gare » pour la réalisation d'un Business Center, de bureaux, d'un hôtel 3* et de commerces, pour une emprise de 10 000 m ² de surface bâtie
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Redonner de l'attractivité à ce quartier Gare et au Quartier de L'Houmeau, recréant le lien entre la Gare et le fleuve Lancer un programme immobilier en neuf de bureaux sur l'Agglomération permettant l'accompagnement du porteur de projet + hôtel d'entreprise et espace de co-working, de réunion et de rencontre
Intervenants	GrandAngoulême – Ville d'Angoulême GrandAngoulême – Ville d'Angoulême – EPF – Redman
Budget global	28 000 000 €
Modalité de financement	GrandAngoulême Ville d'Angoulême Etablissement Public Foncier au travers de la convention Gare Caisse des Dépôts identifiée en tant qu'investisseur potentiel Opérateur Redman
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> PC déposé le 29 Septembre 2017 – Accordé en Avril 2018 – PC Modificatif à venir pour l'Hôtel Niveau de commercialisation des bureaux et locaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation des bureaux et locaux Taux de remplissage

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Aménagement Ilôt Renaudin	Aménagement d'un îlot délaissé du secteur Gare pour y développer des activités à caractère majoritairement économique	2018	2020	28 M€	A préciser Dans le cadre de la convention EPF Gare, montants estimés au 8 juin 2018 : Ville : 143 264 € GrandAngoulême : 185 000 € EPF : 1 200 000 €

Nom de l'action	AM 28 / Aménagement de l'ilot Didelon
Axe de rattachement	Axe transverse
Date de signature	
Description générale	Requalification d'un ilot ancien dégradé et pour partie délaissé, au sein du « Secteur Gare » ; ilot principalement dédié à l'habitat
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat (53 Logts publics + 12 logts en accession à la propriété) • Résidence personnes âgées (RPA) + Pôle médical + Bureaux + Surface commerciale alimentaire + Commerces + Equipement de proximité
Intervenants	GrandAngoulême – Ville d'Angoulême GrandAngoulême – Ville d'Angoulême – EPF - Réalités
Budget global	21 000 000 €
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Investisseurs privés • Investissement à étudier pour la Caisse des Dépôts pour le projet de résidence seniors
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de commercialisation et de mise en location (logts) • Tranche 1 (Nord Ilot) : OS Juillet 2018 - Livraison Rentrée 2019 • Tranche 2 (Sud) : Janvier 2020 – Livraison 2021-2022
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de commercialisation et de mise en location (logements) • Taux de remplissage (RPA) • Prix de vente et montant loyer (RPA et PINEL)

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Ilot Didelon	Requalification d'un ilot ancien dégradé et pour partie délaissé, au sein du « Secteur Gare » ; ilot principalement dédié à l'habitat	2018	2020	21 M€	En cours de discussions Dans le cadre de la convention EPF Gare, montants estimés au 8 juin 2018 : Ville : 256 736 € GrandAngoulême : 552 000 € EPF : 700 000 €

Nom de l'action	AM 29 / Aménagement de l'ilot du Port
Axe de rattachement	Axes transverses
Date de signature	Convention d'adhésion-projet portant sur la maîtrise foncière liée au « schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020 » signée le 29 mars 2013 entre Grand Angoulême et l'EPF de Nouvelle-Aquitaine (Convention SCPU + avenants)
Description générale	Le site de l'ilot du Port constitue une liaison stratégique entre le centre-ville, les berges de la Charente et le quartier de la gare en cours de renouvellement. L'ilot était initialement composé de fonciers dégradés et vacants qui ont été démolis. Ce site fait actuellement l'objet d'une consultation d'opérateurs afin de céder le foncier à un opérateur pour le développement d'un programme à dominante de logements. Actions : maîtrise foncière, démolition, études pré opérationnelles, appel à manifestation d'intérêt en vue de cessions foncières
Objectifs	Recomposer un quartier au fil de l'eau en améliorant les liens entre la ville haute et la ville basse, et la connexion entre le quartier historique de l'Houmeau et la gare LGV. L'opération envisagée tend à créer une liaison entre la partie haute et basse de la ville par une opération à dominante d'habitat.
Intervenants	Ville d'Angoulême, Grand Angoulême Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine Caisse des Dépôts à étudier
Budget global	Opération de démolition : 691 812, 47 € Hors taxes + maîtrise foncière : 619 174,15 €
Modalité de financement	Convention SCPU – SIX MILLIONS D'EUROS
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'adhésion projet portant sur la maîtrise foncière liée au « schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020 » signée entre Grand Angoulême et l'EPF de Nouvelle-Aquitaine • Consultation d'opérateurs • Réception des travaux de démolition
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect planning • Respect cahier des charges de cessions foncières

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Ilot du Port	Maitrise foncière	2016	2017	619 174, 15 € (montant prévisionnel)	
	Ilot du Port	Opération de démolition d'immeubles vacants	22 février 2016	8 février 2017	Deux tranches : Tranche 1 : 286 043,40€ HT + 14 820€ HT de maîtrise d'œuvre Tranche 2 : 241 400 € HT + 17 785 € HT de maîtrise d'œuvre Total = 560 048, 40 € Hors taxes	
	Ilot du port	Frais annexes à la démolition : sécurisation, gestion du patrimoine, diagnostic avant démolition, étude			131 764, 07 € (HT)	

Nom de l'action	AM 30 / Requalification de la friche en tête de l'ilot du Port
Axe de rattachement	Axes transverses
Date de signature	Convention d'adhésion projet portant sur la maîtrise foncière liée au « schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020 signée le 29 mars 2013 entre la Ville d'Angoulême, Grand Angoulême et l'EPF de Nouvelle-Aquitaine (convention SCPU+avenants)
Description générale	Ancienne concession automobile située à proximité de la Charente, Boulevard Besson Bey. Ce site est mitoyen de l'opération de l'ilot du Port et s'inscrit dans une opération plus large de renouvellement du quartier de l'Houmeau et dans la prolongation de la gare LGV et des ilots Renaudin et Didelon.
Objectifs	Permettre la recomposition des liens entre le Plateau, la gare et le fleuve Charente. Le réaménagement de cet ilot permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers de la ville, de reconquérir des habitants et des activités pour lutter contre l'étalement urbain et de valoriser les espaces naturels, en ouvrant la ville et ses quartiers vers le fleuve et ses îles en profitant de la diversité et de la qualité des sites.
Intervenants	Ville d'Angoulême et Grand Angoulême Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine
Budget global	
Modalité de financement	EPF convention SCPU – SIX MILLIONS D'EUROS
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance d'expropriation • Convention d'adhésion projet portant sur la maîtrise foncière liée au « schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020 signée le 29 mars 2013 entre la Ville d'Angoulême, Grand Angoulême et l'EPF de Nouvelle-Aquitaine
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect planning • Concertation sur le projet d'aménagement de la friche

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 16	Maîtrise foncière	En attente de la fixation judiciaire du prix (juin 2018)				

Nom de l'action	AM 31 / Aménagement de l'îlot « Barrouilhet »
Axes de rattachement	Axes transverses
Date de signature	Convention d'adhésion projet portant sur la maîtrise foncière liée au « schéma de cohérence et de programmation urbaine Angoulême 2020 » (SCPU) signée le 29 mars 2013 entre la Ville d'Angoulême, Grand Angoulême et l'EPF de Nouvelle-Aquitaine (Convention SCPU et avenants)
Description générale	Ancienne concession automobile en état de friche située Rue de Bordeaux à proximité de la Charente, au carrefour des images. Cet emplacement stratégique constitue le lien entre la ville basse et la ville haute. L'intervention de l'EPF NA dans un premier temps: maîtrise Foncière, travaux de démolition et étude préalable à l'aménagement îlot Barrouilhet. Dans un deuxième, cession foncière suivant appel à manifestation ou appel à projet.
Objectifs	Révéler le cœur du campus urbain, ouvrir le parc sur la ville pour recréer un lien entre ville basse et ville haute et créer un nouveau partage de l'espace public. Le réaménagement de cet îlot permettra de conforter son statut de charnière entre la ville haute et la ville basse, entre le centre- ville et le fleuve, d'ouvrir le Plateau vers le fleuve en aménageant des circulations et de proposer des usages complémentaires dans le quartier de l'image.
Intervenants	Ville d'Angoulême, GrandAngoulême Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine
Budget global	Maitrise foncière : 507 870 € + Travaux de démolition : 465 000 €
Modalité de financement	EPF convention SCPU – SIX MILLIONS D'EUROS
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance d'expropriation • Convention SCPU
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Respect su planning • Concertation sur l'aménagement de l'îlot

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Maitrise Foncière	Suite à la fixation judiciaire du prix dans le cadre d'une procédure d'expropriation	2013	26 avril 2018	507 870 € (montant prévisionnel, en attente de l'expiration du délai d'appel)	EPF NA
	Etude préalable à l'aménagement îlot Barrouilhet	Diagnostics, études de potentialité du site, modalité de montage d'opération	Octobre 2018	Octobre 2019		
	Travaux de démolition				465 000 € (montant prévisionnel)	EPF NA

Nom de l'action	AM 32 / Mise en valeur du quartier de l'Image
Axe de rattachement	Axe transverse
Date de signature	Sans objet
Description générale	Mise en valeur du quartier de l'Image et des activités du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis par la création d'une signalétique urbaine, bâtiminaire et numérique spécifique
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le quartier de l'image • Renforcer son identification par la population • Faciliter le repérage de lieux publics
Intervenants	SMPI MAGELIS Département de la Charente, Région Nouvelle-Aquitaine, Ville d'Angoulême, Agglomération du GrandAngoulême
Budget global	100 000 € TTC
Modalité de financement	Autofinancement par SMPI MAGELIS
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude pour la conception générale du projet • Sélection des prestataires • Réalisation et implantation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité obtenue sur le domaine public • Utilisation des outils numériques • Satisfaction des entreprises et des écoles implantées dans le quartier de l'image

➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	SIGNALETIQUE QUARTIER DE L'IMAGE	Mise en valeur du quartier de l'Image et des activités du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis par la création d'une signalétique urbaine, bâtiminaire et numérique spécifique	Début 2018	Fin 2018	100 000	SMPI MAGELIS

Nom de l'action	AM 33 / Économies d'énergie (AMI Caisse des dépôts)
Axe de rattachement	Axe transverse
Date de signature	Marché en cours de réalisation – Prévu signé pour fin 2018
Description générale	Réaliser des études techniques, juridiques et financières sur un périmètre de 40 bâtiments (30 écoles et 10 bâtiments divers (musées, hôtel de ville, logements CCAS, complexes sportifs, salle de spectacle, etc.) afin de proposer des solutions de rénovation énergétique efficace et économiquement réalisable. Un diagnostic de l'éclairage public sera proposé sur le même modèle.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer les projets de rénovation énergétique sur le patrimoine étudié (inclus éclairage public) • Réfléchir sur les meilleures solutions juridiques et financières pour mener à bien ces rénovations • Maximiser l'obtention de subvention • Proposer un plan de rénovation du patrimoine à long terme • S'inscrire dans un objectif d'innovation au titre de smart city
Intervenants	Ville d'Angoulême Caisse des dépôts ADEME
Budget global	200 000 €
Modalité de financement	Caisse des dépôts à hauteur de la moitié du budget dédié aux études
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage du nombre d'études techniques réalisées, • Pourcentage du nombre d'études juridiques réalisées, • Pourcentage du nombre d'études financières réalisées, • Validation des étapes par le comité de pilotage
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Validation d'un programme d'investissement • Etablissement d'un modèle juridico – financier permettant la mise en place du programme d'investissement

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Études techniques	Réalisation des études techniques	Décembre 2018	Juin 2019	100 k€	50 k€
	Études juridiques	Réalisation des études juridiques	Juillet 2019	Décembre 2019	50 k€	25 k€
	Études financières	Réalisation des études financières	Juillet 2019	Décembre 2019	50 k€	25 k€

Nom de l'action	AM 34 / Développement d'un outil digital de démocratie participative
Axe de rattachement	Axe transverse, dont innovation numérique
Date de signature	
Description générale	Usage d'une solution développée pour l'accompagnement au changement dans les entreprises au sein d'une collectivité territoriale pour la construction et la mise en œuvre de l'action publique locale. Expérimentation visant à vérifier l'hypothèse d'une possibilité de renouveler l'exercice de la démocratie participative sur un outil digital.
Objectifs	<p>Demands évolutions de l'appli Workshop Factory Mobup de la Ville d'Angoulême dans le cadre de l'expérimentation sur la démocratie participative digitale.</p> <p>Après deux années d'expérimentation, la ville d'Angoulême fait le constat d'un besoin d'évolutions / développement d'ateliers en réponse à ses spécificités :</p> <ol style="list-style-type: none"> la mobilisation des publics : constat de la difficulté à mobiliser les citoyens sur des temps fixes → besoin de pouvoir recueillir leurs contributions en mode distanciel et asynchrone la nécessité de pouvoir dans certains moments utiliser un outil de vote conforme à l'expression de la démocratie le souhait de pouvoir incarner le territoire dans l'outil en travaillant : <ul style="list-style-type: none"> d'une part, sur l'identité visuelle de la collectivité, et d'autre part, sur des outils de représentation du territoire (carte, plan...)
Intervenants	<p>Ville d'Angoulême</p> <p>ESSEC, Eurogroup Consulting, Caisse des Dépôts à étudier</p>
Budget global	70 000 €
Modalité de financement	Convention de recherche et développement signée entre la Ville, l'ESSEC, et Eurogroup Consulting
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des notes de synthèse de l'expérimentation Modalités de développement de l'appli
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de l'outil digital par les partenaires Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs Nombre de connexions

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Recherche et développement	Ingénierie interne Développement de l'outil	2016	2020	17 000 €	Ville ESSEC Eurogroup Caisse des Dépôts à étudier
		Matériel et locaux	2016	2020	13 000 €	
		Formations	2016	2020	5 000 €	
		Communication	2016	2020	5 000 €	
		Concertation	2016	2020	30 000€	